

**MOUVEMENT DES ENSEIGNANTS DU 1<sup>ER</sup> DEGRE**  
**RENTREE 2023**

**ANNEXE n°1**

**SITUATIONS TRAITÉES AVEC UN CODE PRIORITAIRE**  
**POSTES A PROFIL ET A EXIGENCES PARTICULIÈRES**

**Tableaux des postes nécessitant l'avis d'une commission départementale**  
**(entretien ou étude sur dossier)**

**(Description des postes de la page 6 à 42)**

**ENSEIGNANTS CONCERNES :**

- Les enseignants déjà titulaires d'un poste à profil, souhaitant conserver ce type de poste mais désirant l'exercer dans un autre lieu.
- Les enseignants souhaitant obtenir un poste à profil lors du mouvement départemental 2023.
- Les enseignants titulaires d'un poste à profil souhaitant changer de type de poste à profil.

**LISTE DES POSTES A PROFIL OU EXIGENCES PARTICULIÈRES :**

Les candidatures seront examinées par une commission et feront l'objet soit d'un **entretien**, soit d'une **étude sur dossier**.

Les candidats devront transmettre – par mail - :

- la fiche de candidature
- une lettre de motivation
- un Curriculum Vitae

à :

- l'IEN responsable de la commission départementale
- l'IEN de la circonscription de l'affectation actuelle,
- au bureau de la gestion collective ([dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr))

## 1) Postes de conseillers pédagogiques

| Code poste | Types de postes  | Conditions de diplômes ou de titres                                    | Modalité de sélection | Transmission de la candidature, par courriel, pour le 06 mars 2023, à :   |
|------------|--|--|-----------------------|---|
| 1E         | Conseillers Pédagogiques Départementaux<br>> Arts visuels<br>> Education musicale<br>> EPS<br>> Langues Vivantes Etrangères<br>> Techno. Et ressources éducatives<br>> Mathématiques<br>> Français<br>> Maternelle | CAFIPEMF option:<br>> AP<br>> EM<br>> EPS<br>> LVE<br><br>> Maternelle | Entretien             | DSDEN de Meurthe-et-Moselle Service 1er degré – Bureau de la Gestion Collective<br><a href="mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr">dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr</a> |
| 2E         | Conseillers Pédagogiques auprès d'un IEN   | CAFIPEMF*  | Entretien             |   |
| 2E         | Conseillers Pédagogiques auprès d'un IEN (spécialisation EPS)  | CAFIPEMF* (option EPS)   | Entretien             |   |
| 2E         | Conseillers Pédagogiques auprès de l'IEN en charge de l'ASH  | CAPPEI* et CAFIPEMF*   | Entretien             | Circonscription de NANCY III-ASH<br><a href="mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr">ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr</a>  |
| 3E         | Conseiller technique en charge du numérique rattaché administrativement sur un poste de conseiller pédagogique auprès de l'IEN adjoint   | CAFIPEMF Technologies et Ressources Educatives.                        | Entretien             | Monsieur l'I.E.N.A.<br><a href="mailto:ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr">ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr</a>   |

## 2) Postes ASH

| Code poste | Types de postes  | Conditions de diplômes ou de titres   | Modalité de sélection | Transmission de la candidature, par courriel, pour le 06 mars 2023, à ::   |
|------------|--|---|-----------------------|--|
| 4E         | Référent autisme   | CAPPEI*   | Entretien             | Circonscription de NANCY III-ASH<br><a href="mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr">ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr</a> |
| 5E         | Enseignants référents  | CAPPEI*   | Entretien             |  |
| 6E         | Poste de coordinateur de la CDOEASD  | CAPPEI* de préférence   | Entretien             |  |
| 7E         | Postes de coordonnateur du Service de l'École Inclusive                      | CAPPEI* de préférence   | Entretien             |  |
| 8D         | Enseignant spécialisé à l'Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA)  | CAPPEI* avec expérience souhaitée des élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme et de la coopération avec les acteurs du secteur médico-social. | Dossier               |  |
| 9D         | Enseignant spécialisé à l'Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA) | CAPPEI* avec expérience souhaitée des élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme et de la coopération avec les acteurs du secteur médico-social. | Dossier               |  |
| 10D        | AJES à Laxou   | CAPPEI*   | Dossier               |  |
| 11D        | Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle  | CAPPEI*   | Dossier               |  |

| Code poste | Types de postes  | Conditions de diplômes ou de titres  | Modalité de sélection | Transmission de la candidature, par courriel, pour le 06 mars 2023, à ::   |
|------------|--|--|-----------------------|--|
| 12D<br>13D | Dispositifs Relais (classes et ateliers)   | Expérience auprès des publics adolescents difficiles   | Dossier               | Circonscription de NANCY III-ASH<br><a href="mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr">ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr</a> |
| 14D        | Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert et d'Insertion à Nancy (½ poste) (14)                                | CAPPEI* ou expérience des publics jeunes adultes difficiles  | Dossier               |  |
| 15D        | Centre éducatif fermé à Tonnoy   |  |                       |  |
| 16E        | Coordonnateur Pédagogique de l'Unité d'Enseignement – Ecole des enfants hospitalisés – CHU de Nancy-Brabois        | CAPPEI*  | Entretien             |  |
| 17E        | Coordonnateur Pédagogique de l'Unité d'Enseignement de l'Hôpital de Jour du Centre Psychothérapique de Nancy-Laxou | CAPPEI*  | Entretien             |  |
| 18D        | Centre psychothérapique de Nancy-Laxou   | CAPPEI*  | Dossier               |  |
| 19E        | Coordonnateur Pédagogique de l'Unité d'Enseignement de DITEP, de DIME et de l'EDM                                  | CAPPEI* et expérience (de préférence) de la coopération avec les acteurs du médico-social  | Entretien             |  |
| 20D        | Responsable du pôle enfants à la MDPH de Meurthe-et-Moselle  | CAPPEI*  | Dossier               |  |
| 21D        | Enseignant bilingue en LSF à l'école spécialisée Marcel Leroy de Nancy   | Solide maîtrise (B1/B2) de la langue des signes française et CAPPEI  | Dossier               |  |
| 22E        | Etablissements pénitentiaires  | CAPPEI* Et de préférence expérience professionnelle  | Entretien             |  |
| 23D        | Enseignants à l'hôpital  | CAPPEI* Et de préférence expérience professionnelle  | Dossier               |  |
| 24E        | Directeur CMPP   | CAPPEI et DDEEAS   | Entretien             |  |
| 43D        | Enseignants en Unité d'enseignement en DITEP ou en IME   | CAPPEI* Et de préférence expérience professionnelle auprès du public élèves accueilli  | Dossier               |  |
| 44E        | Enseignant Coordonnateur de l'ULIS 2 <sup>nd</sup> degré renforcée de l'EREA du Val de Briey                       | CAPPEI* et expérience (de préférence) avec la coordination d'une ULIS 2 <sup>nd</sup> degré et de la coopération avec les acteurs du médico-social | Entretien             |  |
| 45E        | Enseignant Coordonnateur de l'ULIS LP Lycée Stanislas  | CAPPEI* et expérience de préférence avec le public élève d'IME et de coopération avec les acteurs du médico-social                                 | Entretien             |  |

\*Diplômes ou titres antérieurs équivalents

### 3) Postes en REP+ et REP

| Code poste | Types de postes  | Conditions de diplômes ou de titres                         | Modalité de sélection | Transmission de la candidature, par courriel, pour le 06 mars 2023, à ::  |
|------------|--|---|-----------------------|---|
| 25E        | Directeurs d'école REP+ et REP   | LA aux fonctions de directeurs d'école de 2 classes et plus | Entretien             | Circonscription de NANCY II<br><a href="mailto:ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr">ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr</a> |
| 26D        | Professeurs référents REP+ (libellé ENS1D RR dans la liste des postes) | -   | Dossier               |   |
| 27E        | Coordonnateurs de REP+   | -   | Entretien             |   |
| 28E        | Coordonnateurs de REP  | -   | Entretien             |   |

### 4) Postes Ecoles Immersion en Langues Vivantes (Anglais ou Allemand)

| Code poste | Types de postes  | Conditions de diplômes ou de titres  | Modalité de sélection | Transmission de la candidature, par courriel, pour le 06 mars 2023, à ::   |
|------------|--|--|-----------------------|--|
| 29E        | Directeurs d'école d'immersion en langues anglaise ou allemande                                    | LA aux fonctions de directeurs d'école de 2 classes et plus<br>Avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral | Entretien             | Circonscription de NANCY I et circonscription de BRIEY<br><a href="mailto:ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr">ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr</a><br><a href="mailto:ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr">ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr</a> |
| 30E        | Ecole élémentaire d'immersion en langue anglaise<br>Postes d'adjoints ECEL « anglais »             | Avoir suivi le programme J. Verne en UTAH (Etats-Unis)<br>Avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral      | Entretien             |  |
| 31E        | Ecole élémentaire d'immersion en langue allemande<br>Postes d'adjoints ECEL « allemand »           | Avoir une solide maîtrise de la langue cible   | Entretien             |  |
| 32E        | Ecole élémentaire d'immersion en langue allemande<br>Postes de maitres supplémentaires en allemand | Avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral  | Entretien             |  |
| 46E        | Directeur d'école maternelle – programme Elysée en langue allemande                                | LA aux fonctions de directeurs d'école de 2 classes et plus<br>Avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral | Entretien             |  |
| 47E        | Enseignant d'école maternelle – programme Elysée en langue allemande                               | Avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral  | Entretien             |  |

## **5) Autres postes**

| <b>Code poste</b> | <b>Types de postes</b>   | <b>Conditions de diplômes ou de titres</b>                  | <b>Modalité de sélection</b> | <b>Transmission de la candidature, par courriel, pour le 06 mars 2023, à :</b>  |
|-------------------|--|---|------------------------------|---|
| 33E               | Enseignants Référents aux Usages du Numérique  | CAFIPEMF  | Entretien                    | Circonscription de LUNEVILLE<br><a href="mailto:ce.ien54-luneville@ac-nancy-metz.fr">ce.ien54-luneville@ac-nancy-metz.fr</a>    |
| 34D               | Directeurs d'école bénéficiant d'une décharge complète                               | LA aux fonctions de directeurs d'école de 2 classes et plus | Dossier                      | Circonscription de JARNY<br><a href="mailto:ce.ien54-jarny@ac-nancy-metz.fr">ce.ien54-jarny@ac-nancy-metz.fr</a>                |
| 35D               | Directeur CHAM (classes à horaires aménagées musicales)                              | LA aux fonctions de directeurs d'école de 2 classes et plus | Dossier                      | Circonscription de NANCY I<br><a href="mailto:ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr">ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr</a>            |
| 36D               | Scolarisation des enfants du voyage  | -   | Dossier                      | Circonscription de NANCY II<br><a href="mailto:ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr">ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr</a>           |
| 37D               | Scolarisation des enfants allophones (UPE2A) (libellé ITIN dans la liste des postes) | -   | Dossier                      | Circonscription de VANDOEUVRE<br><a href="mailto:ce.ien54-vandoeuvre@ac-nancy-metz.fr">ce.ien54-vandoeuvre@ac-nancy-metz.fr</a> |
| 38E               | Coordonnateur ruralité   | -   | Entretien                    | Circonscription de LUNEVILLE<br><a href="mailto:ce.ien54-luneville@ac-nancy-metz.fr">ce.ien54-luneville@ac-nancy-metz.fr</a>    |
| 39E               | Référent Directeur   | Etre directeur en poste                                     | Entretien                    | Circonscription de JARNY<br><a href="mailto:ce.ien54-jarny@ac-nancy-metz.fr">ce.ien54-jarny@ac-nancy-metz.fr</a>                |
| 40D               | Directeur d'école d'application  | Etre titulaire LA dir académique DEA                        | Dossier                      | Monsieur l'I.E.N.A.<br><a href="mailto:ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr">ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr</a>                         |
| 41D               | Directeur d'école de 10 classes et +   | LA aux fonctions de directeurs d'école de 2 classes et plus | Dossier                      | Circonscription de JARNY<br><a href="mailto:ce.ien54-jarny@ac-nancy-metz.fr">ce.ien54-jarny@ac-nancy-metz.fr</a>                |
| 42E               | Chargé de mission liaison culturelle   | CAFIPEMF  | Entretien                    | Monsieur l'I.E.N.A.<br><a href="mailto:ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr">ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr</a>                         |

**DESCRIPTION DES POSTES A PROFIL NECESSITANT  
L'AVIS D'UNE COMMISSION DEPARTEMENTALE**

**1) POSTES DE CONSEILLERS PEDAGOGIQUES DEPARTEMENTAUX**

- EN ARTS VISUELS (LIBELLE : C.P. AR. PL.)
- EN EDUCATION MUSICALE (LIBELLE : C.P. ED. MU.)
- EN EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
- EN LANGUES VIVANTES ETRANGERES
- EN TECHNOLOGIE ET RESSOURCES EDUCATIVES (LIBELLE : C.P.TECHN.)
- EN MATHEMATIQUES
- EN FRANCAIS

Les conditions requises pour pouvoir être nommé(e) à titre définitif sur ces postes sont les suivantes :

- être titulaire du C.A.F.I.P.E.M.F., avec si besoin l'option correspondante (Éducation Musicale, Arts Plastiques, EPS, Langues Vivantes Etrangères).
- passer un entretien auprès d'une commission spécialisée.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec l'Inspecteur de l'Éducation Nationale Adjoint [ce.iema54@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.iema54@ac-nancy-metz.fr)  
Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la D.S.D.E.N de Meurthe-et-Moselle - Service du 1er degré – bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 06 mars 2023** avec copie à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |  |                  |
|--------------|--|------------------|
| RNE          | Spécialités et implantation des postes                                     | Nombre de postes |
| 0549999A     | Arts Visuels (DSDEN de Meurthe-et-Moselle - NANCY)                         | 2                |
| 0549999A     | Éducation Musicale (DSDEN de Meurthe-et-Moselle - NANCY)                   | 1                |
| 0549999A     | EPS (DSDEN de Meurthe-et-Moselle – NANCY)                                  | 1                |
| 0549999A     | Langues Vivantes Etrangères (DSDEN de Meurthe-et-Moselle - NANCY)          | 2                |
| 0549999A     | Technologie et Ressources éducatives (DSDEN de Meurthe-et-Moselle - NANCY) | 1                |
| 0549999A     | Mathématiques (DSDEN de Meurthe-et-Moselle - NANCY)                        | 1                |
| 0549999A     | Français (DSDEN de Meurthe-et-Moselle - NANCY)                             | 1                |

**POSTE DE CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL MISSION MATERNELLE**

**Affectation :** auprès de l'IEN Pré-élémentaire du 54 (DSDEN 54)

**Secteur intervention :** département

**Quotité de travail :** 100%

**Missions de suivi de la mise en œuvre de la politique départementale pour l'école maternelle**

- Contribution au déploiement du Plan Maternelle
  - Participation à la réflexion conduite aux niveaux départemental et local pour déployer ce plan.
  - Accompagnement des équipes de circonscription et des maîtres formateurs dans leur réflexion concernant la mise en œuvre de modules de formation et la production d'outils pédagogiques visant à renforcer les compétences pédagogiques et didactiques des enseignants des classes maternelles.
  - Concourir à l'élaboration de modalités de travail et de formation pluri-catégorielle avec les partenaires, levier de scolarisation de tous les enfants dès l'âge de 3 ans.
  - Suivre les actions visant la cohérence et la continuité des enseignements et des apprentissages de l'école maternelle au CP.
- Impulsion, accompagnement et suivi d'actions innovantes en prenant appui sur le réseau des 4 écoles maternelles d'application.
- Veille pédagogique et contribution à la réalisation de ressources pédagogiques et didactiques départementales (Site 54, Lettre départementale de l'école maternelle, Usages des outils numériques).
- Suivi des dispositifs relevant de la *Scolarisation des enfants de moins de 3 ans*.

### Compétences, qualités et expériences requises

- Etre titulaire du CAFIPEMF spécialisé maternelle, ou à défaut d'un CAFIPEMF généraliste, et avoir une expérience dans les domaines de la formation, de l'animation, de la conduite de projet et du travail en équipe de circonscription.
- Avoir une expérience d'enseignement en maternelle qui a permis de développer des connaissances précises et actualisées :
  - sur les enjeux du cycle 1 d'un point de vue didactique et pédagogique ;
  - sur les problématiques relatives à l'enfant de deux à six ans (développement, langage, construction du nombre, éducation physique) ;
  - sur les leviers de la coéducation.
- Avoir des qualités d'organisation, d'anticipation, d'analyse et d'écoute pour travailler en équipe.
- Avoir des compétences dans le domaine numérique : maîtrise des outils bureautique (traitement de texte et tableur), formation à distance (M@gistère), multimédia (traitement du son et de l'image ; ENT).

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec l'I.E.N. maternelle.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la D.S.D.E.N de Meurthe-et-Moselle - Service du 1er degré – bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 06 mars 2023** avec copie à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |  |   |
|--------------|--|---|
| 0549999A     | Maternelle (DSDEN de Meurthe-et-Moselle - NANCY) | 1 |

## **2) POSTES DE CONSEILLERS PEDAGOGIQUES AUPRES D'UN INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE**

### Les conditions requises :

Etre titulaire d'un C.A.F.I.P.E.M.F. pour postuler pour un poste de conseiller pédagogique auprès d'un I.E.N. (libellé : C.P. ADJ. IE dans la liste des postes) ou être titulaire d'un C.A.F.I.P.E.M.F. option EPS pour un poste de conseiller pédagogique en EPS (libellé : C.P. EPS).

### **Poste Conseiller Pédagogique Ecole Inclusive (ASH)**

Etre titulaire d'un C.A.F.I.P.E.M.F. et du CAPPEI pour postuler pour un poste de conseiller pédagogique auprès de l'I.E.N. Ecole Inclusive (ex A.S.H.)

Le conseiller pédagogique Ecole Inclusive (CP EI) exerce des Missions des conseillers pédagogiques du premier degré ; circulaire n°2015-114 du 21-7-2015. C'est un enseignant maître formateur du premier degré qui a exercé en école et sur un poste qui relève de la grande difficulté scolaire ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Placé sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, le CP-EI exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur, conseiller technique Ecole inclusive (IEN-EI) dont il est un collaborateur direct, au sein du service départemental du Pôle de l'Ecole inclusive. Il a un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants du premier et du second degré du département. Il inscrit son action dans le cadre des programmes et des priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN-EI.

### **CONNAISSANCES ET COMPETENCES MOBILISABLES**

#### Le CP-EI, doit avoir:

- une connaissance assurée du système éducatif et de la politique inclusive ;
- une connaissance des textes législatifs relatifs à l'Ecole inclusive ;
- une maîtrise des enjeux éthiques et philosophiques de l'éducation inclusive ;
- une maîtrise des parcours de formation des élèves (premier et second degré) et en particulier des élèves en situation de handicap ;
- une maîtrise des procédures de la MDPH ;
- une connaissance du secteur médico-social et du secteur de la santé ;
- une capacité à organiser et conduire des formations auprès des enseignants du premier et du second degré, des enseignants spécialisés, des AESH, des partenaires ;
- un grand sens des relations humaines et de la communication ;
- une aptitude certaine au travail en équipe et avec des partenaires variés ; - de qualités de rigueur et d'organisation ;
- une capacité à analyser, à formuler des propositions et à organiser des synthèses ; - de capacités d'adaptation et de gestion des situations complexes.

#### Ses missions s'inscrivent dans l'accompagnement de l'Ecole Inclusive:

- il œuvre à l'accessibilité
- il travaille au sein des PIAL
- il intervient en formation initiale, continue et continuée
- il accompagne à l'utilisation des outils : LPI, Cap école inclusive, Qualinclus, ...

Les enseignants désirant postuler pour un poste de conseiller pédagogique auprès d'un I.E.N. (libellé : C.P. ADJ. IE dans la liste des postes) ou pour un poste de conseiller pédagogique en EPS (libellé : C.P. EPS) voudront bien adresser une lettre de motivation dans laquelle devra obligatoirement figurer le type de poste de conseiller pédagogique souhaité, par courriel, à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle - Service du 1er degré, bureau de la gestion collective – **pour le 06 mars 2023**, à [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) avec copie à leur IEN de circonscription.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Les enseignants désirant postuler pour un poste de conseiller pédagogique auprès de l'I.E.N. EI (A.S.H.), voudront bien adresser une lettre de motivation, par courriel, à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré – bureau de la gestion collective – **pour le 06 mars 2023**, à [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) avec copie à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |  |                   |
|--------------|--|-------------------|
| RNE          | Implantation des postes en circonscription | Nombre de postes  |
| 0542419L     | BLAINVILLE                                 | 1 CPC + 1 CPC EPS |
| 0541255W     | BRIEY                                      | 2 CPC + 1 CPC EPS |
| 0542469R     | JARNY                                      | 1 CPC + 1 CPC EPS |
| 0541262D     | JARVILLE                                   | 1 CPC + 1 CPC EPS |
| 0541257Y     | LONGWY I                                   | 2 CPC + 1 CPC EPS |
| 0541258Z     | LONGWY II                                  | 2 CPC + 1 CPC EPS |
| 0541259A     | LUNEVILLE                                  | 1 CPC + 1 CPC EPS |
| 0549999A     | NANCY - IENA                               | 1 CPC             |
| 0541260B     | NANCY I                                    | 1 CPC + 1 CPC EPS |
| 0541926A     | NANCY II                                   | 1 CPC + 1 CPC EPS |
| 0541263E     | NANCY III                                  | 3 CPC ASH         |
| 0541261C     | POMPEY                                     | 1 CPC + 1 CPC EPS |
| 0541265G     | PONT-A-MOUSSON                             | 2 CPC + 1 CPC EPS |
| 0540126U     | SAINT-MAX                                  | 1 CPC + 1 CPC EPS |
| 0541266H     | TOUL                                       | 2 CPC + 1 CPC EPS |
| 0541267J     | VANDOEUVRE                                 | 1 CPC + 1 CPC EPS |
| 0541402F     | VILLERS                                    | 1 CPC + 1 CPC EPS |

### **3) CONSEILLER TECHNIQUE EN CHARGE DU NUMERIQUE, RATTACHE ADMINISTRATIVEMENT SUR UN POSTE DE CONSEILLER PEDAGOGIQUE AUPRES DE L' IEN ADJOINT**

Le conseiller technique en charge du numérique est rattaché administrativement sur un poste de conseiller pédagogique auprès de l'IEN adjoint.

Ce conseiller est un enseignant du 1er degré titulaire d'un CAFIPEMF TRE.

Le poste administratif est basé à la DSDEN de Meurthe-et-Moselle. Le CT travaille en étroite collaboration avec l'IA-DASEN et l'équipe de direction (IA-DAASEN, SG, IENA) mais peut également intervenir :

- en circonscription,
- auprès des CPD,
- dans les groupes de travail départementaux animés par les IEN,
- dans les réunions avec les différents partenaires.

Il est en contact étroit avec les différents services de la DSDEN afin de leur permettre d'optimiser le traitement des dossiers en développant des outils numériques adaptés aux besoins locaux.

Il met en place des formations techniques, potentiellement à destination de tous les personnels, tant administratifs que pédagogiques, formations destinées à développer les compétences de ces personnels dans l'usage des outils numériques au service de leur métier.

Il travaille également en étroite collaboration avec l'IEN TICE, le CPD Numérique et la conseillère formation continue auprès de l'IENA, notamment pour développer les compétences des équipes de formateurs autour de la plateforme M@gistère.

Le conseiller technique auprès du DASEN est recruté sur lettre de motivation et après en entretien avec l'IA-DASEN, le SG et l'IENA.



### **Compétences requises :**

- Titulaire du CAFIPEMF Technologies et Ressources Educatives.
- Excellente connaissance du système éducatif, du fonctionnement des services et de leurs relations avec les établissements scolaires.
- Expérience dans la conception de parcours M@gistère.
- Capacités relationnelles lui permettant de travailler à la fois avec les personnels pédagogiques et administratifs.
- Capacité à proposer et organiser des formations à destination des personnels.
- Compétences techniques particulièrement développées : traitement des données,
- Construction d'applications bureautiques (très bon niveau Excel indispensable),
- Création d'applications Web interactives en liaison avec le traitement des données.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à M. l'I.E.N.A, [ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 06 mars 2023**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré – bureau de la gestion collective, à [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) avec copie à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |                                     |                  |
|--------------|-------------------------------------|------------------|
| RNE          | Implantation des postes             | Nombre de postes |
| 0549999A     | NANCY - DSDEN de Meurthe-et-Moselle | 1                |

### **4) REFERENT AUTISME**

Dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022, la mesure 5 concerne la création de postes d'enseignants ressources. Ces enseignants spécialisés seront chargés d'accompagner les équipes pédagogiques des écoles et des établissements scolaires de l'enseignement public et d'intervenir directement auprès des enseignants scolarisant dans leurs classes des élèves avec des troubles du spectre de l'autisme. Dans le département, le professeur ressources « trouble du spectre de l'autisme » (TSA) exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN ASH dont il est un collaborateur direct, dans le cadre des actions du pôle ressource ASH. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès de la communauté éducative.

### **MISSIONS**

#### 1. Conseil et accompagnement des personnels (dont enseignants et AESH)

- Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'établissement scolaire.
- Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA.
- Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.
- Il a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de l'élève.
- Il participe aux équipes éducatives et aux équipes de suivi de scolarisation chaque fois que cela est nécessaire, en lien direct avec les personnels des équipes et les enseignants référents.
- Il participe aux groupes d'expertise Ecole Inclusive du département, notamment au pôle ressource Ecole Inclusive.
- Il participe au comité de pilotage et de suivi de Rev'tascal (Ressources pour Elèves, Trouble de l'Autisme et SCOLarité) et à la formation des équipes éducatives avec LearnEnjoy, projet innovant dont l'objectif est de déployer l'utilisation d'applications numériques pour une période correspondant à une période minimale de 3 années scolaires pour chaque élève au bénéfice d'élèves de l'académie de Nancy-Metz

#### 2. Elaboration et mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires

- Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative.
- Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA.
- Il participe à des groupes de travail et à des actions innovantes visant la mise en œuvre de l'école inclusive.
- Il élabore des outils adaptés aux élèves avec TSA, notamment.

#### 3. Intervention en formation initiale et continue

- Il intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation.
- Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.

#### 4. Collaboration avec les équipes pluri professionnelles spécialisées dans l'accompagnement des élèves avec TSA

## **CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES**

- Etre titulaire du CAPPEI
- Connaissance des troubles du spectre autistique et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé.
- Connaissances des ressources existantes pour les élèves avec des TSA.
- Capacité à travailler en équipe et en partenariat.
- Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives :
  - ° adaptation du langage,
  - ° mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques,
  - ° prise en compte permanente du comportement de l'élève.
- Capacités relationnelles et sens de l'organisation.
- Capacité à rendre compte.
- Connaissance des textes législatifs et réglementaires sur le handicap.
- Connaissance des différentes structures d'accueil pour les élèves en situation de handicap, les partenaires ainsi que le fonctionnement de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées.
- Capacité à organiser et à animer une réunion, un groupe de travail ou une formation.
- Maîtrise des outils numériques.

### **Contraintes particulières :**

- Personnel itinérant sur le département
- Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures). Les horaires et semaines d'activité annuels sont arrêtés par le supérieur hiérarchique en fonction des besoins variables

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.i54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.i54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré – bureau de la gestion collective, à [d54den-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:d54den-mouvement@ac-nancy-metz.fr) avec copie à leur IEN de circonscription.

| <b>IMPLANTATION</b> |                                     |                  |
|---------------------|-------------------------------------|------------------|
| RNE                 | Implantation des postes             | Nombre de postes |
| 0549999A            | NANCY - DSDEN de Meurthe-et-Moselle | 1                |

## **5) POSTES D'ENSEIGNANTS REFERENTS**

### **Missions :**

- Informations et conseils sur la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Coordination de la mise en œuvre et suivi du Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.) de l'élève.
- Liaison avec les différents partenaires du P.P.S. (Maison Départementale des Personnes Handicapées, parents, établissements scolaires, services spécialisés, IEN...).

### **Tâches :**

- Mise en œuvre de la continuité du P.P.S.
- Organisation et animation des Equipes de Suivi de la Scolarisation (E.S.S.).
- Rédaction des comptes rendus d'E.S.S. et diffusion à l'ensemble des partenaires.
- Constitution et transmission des dossiers des élèves à l'Equipe pluridisciplinaire d'Evaluation et à la M.D.P.H.

### **Compétences :**

- Bonne connaissance des différents dispositifs de scolarisation 1er et 2d degrés.
- Bonne connaissance des dispositions réglementant la scolarisation des élèves en situation de handicap (loi n° 2005-102 du 11 février 2005).

### **Qualités requises :**

- Sens de l'organisation et de la communication.
- Sens de l'analyse.
- Sens de la relation.

### **Conditions :**

- être titulaire d'un CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré – bureau de la gestion collective, à [dnden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dnden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) avec copie à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |  |                  |
|--------------|--|------------------|
| RNE          | Implantation des postes                                | Nombre de postes |
| 0540005M     | IEN BLAINVILLE - CLG Langevin Wallon Blainville        | 1                |
| 0540115J     | IEN BRIEY - CLG Jean Maumus Briey                      | 1                |
| 0540025J     | IEN JARNY - CLG Louis Aragon Jarny                     | 1                |
| 0541817G     | IEN JARVILLE - CLG Albert Camus Jarville               | 1                |
| 0541572R     | IEN JARVILLE - CLG St Exupéry St Nicolas de Port       | 1                |
| 0541334G     | IEN LONGWY I - CLG Albert Lebrun Longwy                | 1                |
| 0541578X     | IEN LONGWY I - CLG Léodile Bera Longlaville            | 1                |
| 0541579Y     | IEN LONGWY II - CLG Emile Gallé Lexy                   | 1                |
| 0541329B     | IEN LUNEVILLE - CLG Charles Guérin Lunéville           | 1                |
| 0541328A     | IEN LUNEVILLE - CLG Ernest Bichat Lunéville            | 1                |
| 0541819J     | IEN NANCY I - CLG Guynemer Nancy                       | 1                |
| 0541568L     | IEN NANCY I - CLG Alfred Mézières Nancy                | 1                |
| 0541778P     | IEN NANCY II - CLG Frédéric Chopin Nancy               | 1                |
| 0540110B     | IEN NANCY III ASH - CLG Georges de la Tour Nancy       | 1                |
| 0541776M     | IEN NANCY III ASH - CLG Chepfer Villers-les-Nancy      | 1                |
| 0541268K     | IEN NANCY III ASH - EREA Flavigny sur Moselle          | 1                |
| 0541284C     | IEN POMPEY - CLG Grandville Liverdun                   | 1                |
| 0541466A     | IEN POMPEY - CLG Julien Franck Champigneulles          | 1                |
| 0540013W     | IEN PONT-A-MOUSSON - CLG Joliot Curie Dieulouard       | 1                |
| 0541567K     | IEN PONT-A-MOUSSON - CLG La plante Gribé Pagny/Moselle | 1                |
| 0541706L     | IEN SAINT-MAX - CLG René Nicklès Dommartemont          | 1                |
| 0541266H     | IEN TOUL   | 1                |
| 0541515D     | IEN VANDOEUVRE - CLG Simone de Beauvoir Vandoeuvre     | 1                |
| 0542189L     | IEN VANDOEUVRE - CLG Jacques Monod Ludres              | 1                |
| 0540052N     | IEN VILLERS - CLG Jules Ferry Neuves-Maisons           | 1                |
| 0540071J     | IEN VILLERS - CLG Robert Géant Vézelize                | 1                |

## **6) POSTE DE COORDINATEUR DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES DU SECOND DEGRE (C.D.O.E.A.S.D.)**

Le poste de secrétariat CDOEASD est assuré par un professeur des écoles, de préférence spécialisé. Il nécessite une bonne connaissance du dispositif départemental de scolarisation des élèves handicapés, des élèves à besoins éducatifs particuliers et une bonne connaissance des textes y référant.

- Gestion base élèves SEGPA et dossiers.
- Gestion de la CDOEASD (organisation, invitations, comptes rendus des réunions ; notification des décisions...).
- Partenariat avec les directeurs de SEGPA.
- Gestion des effectifs et des mouvements d'élèves.
- Condition : de préférence être titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré – bureau de la gestion collective, à [dnden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dnden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) avec copie à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |   |                  |
|--------------|---|------------------|
| RNE          | Implantation du poste                           | Nombre de postes |
| 0541263E     | IEN NANCY III ASH (DSDEN de Meurthe-et-Moselle) | 1                |

## 7) POSTES DE COORDONNATEUR DU SERVICE DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

Les postes de coordination du Service de l'École Inclusive sont assurés par des professeurs des écoles spécialisées. Ces postes nécessitent une bonne connaissance du dispositif départemental de scolarisation des élèves handicapés, des élèves à besoins éducatifs particuliers et une bonne connaissance des textes y référant.

- Missions d'information, de conseil et de liaison avec les différents partenaires (MDPH enfants, enseignants référents, établissements scolaires, services spécialisés, associations de parents, I.E.N....).
- Coordination des A.E.S.H. : recrutement, suivi, formation.
- Mettre en œuvre l'accompagnement des élèves en situation de handicap
- Gérer la cellule d'accueil, d'écoute, et de réponse destinée aux parents et aux responsables légaux d'élèves en situation de handicap
- Mission de lien et de suivi avec les différents acteurs des PIAL
- Mise en œuvre de la cartographie des PIAL
- Gestion des enquêtes statistiques.
- Participation aux équipes pluridisciplinaires à la MDPH
- Soutien technique et juridique aux DSDEN et aux établissements publics locaux d'enseignement (EPL)
- Condition : de préférence être titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré – bureau de la gestion collective, à [dSDEN54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dSDEN54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) avec copie à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |   |                  |
|--------------|---|------------------|
| RNE          | Implantation des postes                         | Nombre de postes |
| 0549999A     | IEN NANCY III ASH (DSDEN de Meurthe-et-Moselle) | 2                |

## 8) ENSEIGNANT SPECIALISE A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT EN MATERNELLE AUTISME (UEMA – BOEN n°17 du 24/04/2014)

L'UEMA constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école maternelle avec troubles du spectre de l'autisme (TSA), orientés vers un établissement ou un service médicosocial (ESMS) et scolarisés dans son unité d'enseignement, implantée en milieu scolaire ordinaire. Ce dispositif accueille jusqu'à 7 enfants de 3 à 6 ans et concerne particulièrement des enfants n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, le langage et/ou qui présentent d'importants troubles du comportement. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les autres enfants et bénéficient d'un accompagnement médico-social.

Les interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se réfèrent aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (Autisme et autres troubles envahissants du développement – Janvier 2010) et de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme – 2010), et sont réalisées par une équipe associant enseignant spécialisé et professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées. Le poste est accessible à un enseignant spécialisé, titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent, et ayant une expérience de terrain de mise en œuvre des techniques développementales et comportementales à l'école.

### Contraintes particulières du poste :

Le service de l'enseignant spécialisé de l'UEMA s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures hebdomadaires consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire. L'enseignant spécialisé pilote le projet de l'UEMA et assure la cohérence des actions des différents professionnels. Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels médico-sociaux à laquelle il appartient. L'enseignant spécialisé organise notamment l'emploi du temps et assure la cohérence des

interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UEMA, dans le cadre fixé par les Projets Personnalisés de Scolarisation.

Les enseignants désirant postuler à ces emplois et souhaitant avoir de plus amples informations doivent prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale ASH (n° de téléphone : 03.83.93.56.91).

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dscden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dscden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |  |                  |
|--------------|--|------------------|
| RNE          | Implantation du poste                              | Nombre de postes |
| 0541483U     | JARNY- EMPU Yvonne Imbert                          | 1                |
| 0542342C     | LUNEVILLE – EPPU Hubert Monnais                    | 1                |
| 0541147D     | VILLERS-LES-NANCY - EMPU Suzanne Herbinière Lebert | 1                |

### **9) ENSEIGNANT SPECIALISE A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE AUTISME (UEEA – BOEN n°17 du 24/04/2014)**

L'UEEA est un dispositif de scolarisation adaptée bénéficiant d'un AESH et d'un appui médico-social qui peut accueillir jusqu'à 10 enfants de 7 à 12 ans, avec autisme. Ce dispositif concerne des élèves disposant d'un diagnostic d'autisme, n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présentent à un moment de leurs parcours des difficultés substantielles dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et de centres d'intérêt. Il s'agit notamment d'enfants pour lesquels l'accompagnement dans le cadre d'une ULIS ou avec l'appui d'une aide humaine est insuffisant. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les autres enfants et bénéficient d'un accompagnement médico-social.

Les interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se réfèrent aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (Autisme et autres troubles envahissants du développement – Janvier 2010) et de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme– 2010), et sont réalisées par une équipe associant enseignant spécialisé et professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées. Le poste est accessible à un enseignant spécialisé, titulaire du CAPPEI (modules d'approfondissement : troubles du spectre autistique 1 et 2) ou d'un titre antérieur équivalent, avec expérience des élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme et de la coopération avec les acteurs du secteur médico-social.

#### **Exigences particulières du poste :**

Le service de l'enseignant spécialisé de l'UEEA s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures hebdomadaires consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire. L'enseignant spécialisé pilote le projet de l'UEEA et assure la cohérence des actions des différents professionnels. Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels médico-sociaux à laquelle il appartient. L'enseignant spécialisé organise notamment l'emploi du temps et assure la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UEEA, dans le cadre fixé par les Projets Personnalisés de Scolarisation.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi et souhaitant avoir de plus amples informations doivent prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale ASH (n° de téléphone : 03.83.93.56.91).

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dscden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dscden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |                        |                  |
|--------------|------------------------|------------------|
| RNE          | Implantation du poste  | Nombre de postes |
| 0540124S     | LAXOU- EEPU Emile Zola | 1                |

## **10) ACCUEIL DE JOUR EDUCATIF ET SCOLAIRE A LAXOU (A.J.E.S.)**

Des Unités d'Enseignement sont implantées dans le cadre de ce dispositif d'accompagnement scolaire d'élèves de 11 à 15 ans provisoirement déscolarisés ou nécessitant une aide à l'inclusion scolaire. La conduite de ces missions nécessite une grande capacité d'adaptation. Dans ce cadre, le service d'enseignement peut être organisé sur une large plage horaire y compris hors temps scolaire. Ces postes relèvent du CAPPEI ou titre antérieur équivalent. Le poste est accessible à un enseignant spécialisé, titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |                             |                  |
|--------------|-----------------------------|------------------|
| RNE          | Implantation du poste       | Nombre de postes |
| 0542441K     | LAXOU - AJES (SESSAD Laxou) | 1                |

## **11) RESEAU EDUCATIF DE MEURTHE-ET-MOSELLE (R.E.M.M.)**

Un poste d'enseignant spécialisé est implanté au REMM. Cet enseignant est chargé d'assurer la scolarisation et le suivi de scolarité des enfants et adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et accueillis sur les treize unités du REMM ; il intervient sur les bassins de NANCY, PONT-A-MOUSSON, LUNEVILLE, LONGWY et TOUL. L'enseignant doit être titulaire du CAPPEI ou titre antérieur équivalent.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |                       |                  |
|--------------|-----------------------|------------------|
| RNE          | Implantation du poste | Nombre de postes |
| 0542442L     | LAXOU - REMM          | 1                |

## **12 et 13) DISPOSITIFS RELAIS (circulaire n°2014-037 du 28 mars 2014)**

### **12 - CLASSES RELAIS**

Les classes relais font partie des dispositifs relais (classes, ateliers et internats) qui proposent un accueil temporaire adapté à des élèves du 2<sup>nd</sup> degré en marginalisation scolaire et sociale afin de les préparer à la poursuite d'un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle tout en s'attachant à privilégier un objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté. Certains élèves en rupture plus profonde avec les exigences de la vie des établissements scolaires, ou en voie de déscolarisation, ont besoin d'une prise en charge éducative plus globale et d'un suivi scolaire et pédagogique plus approprié, que peut permettre un internat.

La capacité d'accueil est fixée à 12 élèves maximum, provenant de plusieurs établissements scolaires, selon une répartition par district ou par bassin de formation. Le repérage est effectué par tous moyens dont ceux mis en œuvre dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) telle qu'elle a été définie par la circulaire n° 2013-035 du 29 mars 2013.

Les activités des classes relais se déroulent en totalité ou en partie dans des locaux distincts de ceux de l'établissement de rattachement et accueille des élèves sur l'année scolaire.

La pratique pédagogique en dispositifs relais doit prendre en compte la situation particulière de chaque élève et l'aider à s'engager dans un projet qui favorise la poursuite d'un cursus de formation avec de meilleures chances de réussite. À cette fin, elle met en œuvre trois principes : l'individualisation du parcours, le suivi de l'élève et l'engagement de sa famille.

Lieux d'implantation :

- LONGLAVILLE – Collège (élèves de 12 à 15 ans)
- MALZEVILLE – Collège « Paul Verlaine » (élèves de 12 à 15 ans)
- NANCY – Lycée Professionnel « Jean Prouvé » (élèves de 15 et 16 ans).

Missions :

- L'enseignant assure le pilotage du projet pédagogique et éducatif. Il veille à l'organisation cohérente des services des enseignants, aux articulations concernant les diverses interventions possibles (des éducateurs de la PJJ, des partenaires)
- Il s'assure de la cohérence des actions menées au sein du dispositif relais, de l'articulation avec les activités organisées hors temps scolaire ainsi que de la qualité du dialogue avec les familles. Il contribue à une information régulière de l'établissement d'origine concernant le suivi pédagogique et éducatif de l'élève admis en dispositif relais.
- Il construit le projet pédagogique et met en place un suivi personnalisé des élèves par l'intermédiaire d'un module de formation
- Il assure la gestion du groupe durant la durée du module de formation, l'enseignement, l'évaluation et le suivi du dispositif et des élèves pris en charge ainsi que le suivi des élèves en intersessions.
- Il effectue les bilans et organise les liens et les contacts avec les équipes éducatives et les partenaires associatifs et institutionnels.

Compétences :

- Connaissance des publics en difficulté.
- Expérience de la pédagogie de projet.
- Qualités relationnelles : capacité à travailler avec les associations, les institutions du territoire, les parents et les équipes pédagogiques.
- Sens de l'organisation : construction de programmes pédagogiques adaptés, gestion des ressources humaines, animation de groupes.
- Disponibilité : horaires variables selon les périodes.

Exigences particulières :

Le service de l'enseignant spécialisé en Hôpital s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt et une heures hebdomadaires d'enseignement et deux heures consacrées à la coordination des parcours élèves

Ces postes sont accessibles aux enseignants justifiant d'une expérience auprès de publics adolescents difficiles.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi et souhaitant avoir de plus amples informations doivent prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale ASH (n° de téléphone : 03.83.93.56.91).

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 06 mars 2023**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |                                |                  |
|--------------|--------------------------------|------------------|
| RNE          | Implantation des postes        | Nombre de postes |
| 0541578X     | LONGLAVILLE - CLG Léodile Bera | 1                |
| 0541474J     | MALZEVILLE - CLG Paul Verlaine | 1                |
| 0540081V     | NANCY - LP Jean Prouvé         | 1                |

### 13 - ATELIERS-RELAIS

Les ateliers relais font partie des dispositifs relais (classes, ateliers et internats) qui proposent un accueil temporaire adapté à des élèves du 2<sup>nd</sup> degré en marginalisation scolaire et sociale afin de les préparer à la poursuite d'un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle tout en s'attachant à privilégier un objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté. Certains élèves en rupture plus profonde avec les exigences de la vie des établissements scolaires, ou en voie de déscolarisation, ont besoin d'une prise en charge éducative plus globale et d'un suivi scolaire et pédagogique plus approprié, que peut permettre un internat.

Deux ateliers relais accueillent des élèves en rupture scolaire partielle ou totale. Le travail est effectué en collaboration avec des partenaires extérieurs.

La capacité d'accueil est fixée à 12 élèves maximum, provenant de plusieurs établissements scolaires, selon une répartition par district ou par bassin de formation. Le repérage est effectué par tous moyens dont ceux mis en œuvre dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) telle qu'elle a été définie par la circulaire n° 2013-035 du 29 mars 2013.

Les activités des ateliers relais se déroulent en totalité ou en partie dans des locaux distincts de ceux de l'établissement de rattachement, sur 4 sessions de 5 semaines d'accueil physique de groupes d'élèves et d'accompagnement à la réassurance du suivi scolaire sur les temps d'intersession.

La pratique pédagogique en dispositifs relais doit prendre en compte la situation particulière de chaque élève et l'aider à s'engager dans un projet qui favorise la poursuite d'un cursus de formation avec de meilleures chances de réussite. À cette fin, elle met en œuvre trois principes : l'individualisation du parcours, le suivi de l'élève et l'engagement de sa famille.

#### **Missions :**

- L'enseignant assure le pilotage du projet pédagogique et éducatif. Il veille à l'organisation cohérente des services des enseignants, aux articulations concernant les diverses interventions possibles (des éducateurs de la PJJ, des partenaires, du tutorat adulte...).
- Il s'assure de la cohérence des actions menées au sein du dispositif relais, de l'articulation avec les activités organisées hors temps scolaire ainsi que de la qualité du dialogue avec les familles. Il contribue à une information régulière de l'établissement d'origine concernant le suivi pédagogique et éducatif de l'élève admis en dispositif relais.
- Il construit le projet pédagogique et met en place un suivi personnalisé des élèves par l'intermédiaire d'un module de formation.
- Il assure la gestion du groupe durant la durée du module de formation, l'enseignement, l'évaluation et le suivi du dispositif et des élèves pris en charge ainsi que le suivi des élèves en intersessions.
- Il effectue les bilans et organise les liens et les contacts avec les équipes éducatives et les partenaires associatifs et institutionnels.
- Il peut, durant les intersessions, accompagner de manière individualisée un ou plusieurs élèves en rupture scolaire.

#### **Compétences :**

- Connaissance des publics en difficulté.
- Expérience de la pédagogie de projet.
- Qualités relationnelles : capacité à travailler avec les associations, les institutions du territoire, les parents et les équipes pédagogiques.
- Sens de l'organisation : construction de programmes pédagogiques adaptés, gestion des ressources humaines, animation de groupes.
- Disponibilité : horaires variables selon les périodes.

#### **Exigences particulières :**

Le service de l'enseignant spécialisé en Hôpital s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt et une heures hebdomadaires d'enseignement et deux heures consacrées à la coordination des parcours élèves

Ces postes sont accessibles aux enseignants justifiant d'une expérience auprès de publics adolescents difficiles.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dscden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dscden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |                                     |                  |
|--------------|-------------------------------------|------------------|
| RNE          | Implantation des postes             | Nombre de postes |
| 0541471F     | HOMECOURT - CLG Almicar Zannoni     | 1                |
| 0541515D     | VANDOEUVRE - CLG Simone de Beauvoir | 1                |



#### **14) POSTE AU SERVICE TERRITORIAL EDUCATIF DE MILIEU OUVERT ET D'INSERTION (S.T.E.M.O.I.)**

Le demi-poste d'enseignant dépend de ce service situé à Nancy, qui accueille des jeunes de 16 à 18 ans placés en application de mesures judiciaires ordonnées dans un cadre pénal par les Magistrats pour Enfants.

Au sein de ce centre, les mineurs font l'objet de mesures d'un suivi éducatif en milieu ouvert et pédagogique renforcé. L'enseignant spécialisé, titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent ou justifiant d'une expérience auprès de publics jeunes adultes difficiles, aura à travailler dans une perspective de formation en vue d'une intégration sociale ainsi que sur une mise à niveau des mineurs dans le domaine des savoirs fondamentaux.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |                       |                  |
|--------------|-----------------------|------------------|
| RNE          | Implantation du poste | Nombre de postes |
| 0542498X     | NANCY - STEMOI        | 1/2 poste        |

#### **15) POSTE AU CENTRE EDUCATIF FERME DE TONNOY**

Ce centre éducatif fermé accueille des jeunes de 16 à 18 ans placés en application de mesures judiciaires ordonnées dans un cadre pénal par les Magistrats.

Au sein de ce centre, les mineurs font l'objet de mesures de surveillance permettant un suivi éducatif et pédagogique renforcé.

L'enseignant spécialisé, titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent, aura à travailler dans une perspective de formation en vue d'une intégration sociale ainsi que sur une mise à niveau des mineurs dans le domaine des savoirs fondamentaux.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |                       |                  |
|--------------|-----------------------|------------------|
| RNE          | Implantation du poste | Nombre de postes |
| 0542456B     | TONNOY - C. E. F.     | 1                |

#### **16) COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT – ECOLE DES ENFANTS HOSPITALISES – Centre Hospitalier Universitaire DE NANCY-BRABOIS**

La coordination pédagogique est assurée par un enseignant titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur ou équivalent. L'établissement fonctionnant dans le cadre d'une convention entre l'Education Nationale et la direction du C.H.U., le coordonnateur devra rendre compte à ces 2 autorités.

##### **Missions :**

##### **1) Enseignement :**

Enseignement à mi-temps auprès des enfants hospitalisés : assurer la continuité des apprentissages scolaires des enfants, maintenir le lien avec l'école d'origine, construire un projet de vie. Le travail d'enseignement s'effectue en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire (médicale, éducative, psychologique, ...) et en lien avec les familles.

##### **2) Coordination pédagogique de l'unité d'enseignement :**

- Mise en œuvre du projet pédagogique de l'unité d'enseignement et des actions pédagogiques annuelles.
- Etre l'interlocuteur principal de tout ce qui touche à la scolarité des enfants hospitalisés au sein de l'hôpital et à domicile.
- Faciliter la concertation entre l'unité d'enseignement et les différents pôles médicaux et la direction.

- Assurer le lien avec le dispositif Collège Lycée à l'hôpital (DCLH).
- Entretenir les liens avec les équipes pluridisciplinaires (chefs de service, médecins, personnels soignants, éducateurs, associations intervenant à l'hôpital...).
- Rédaction des bilans de fonctionnement, enquêtes administratives...
- Assurer la communication sur les activités de l'école : interventions dans les écoles de formation des personnels soignants, dans les stages de formation des directeurs d'école, présentations à l'occasion de congrès médicaux...
- Coordination de l'Accompagnement Pédagogique A Domicile, A l'Hôpital ou à l'École (APADHE, ex SAPAD 54) pour l'enseignement élémentaire (décharge à mi-temps) :
- Mise en place des modalités d'enseignement à domicile et coordination des différents partenaires.
- Ouverture et suivis des dossiers (ordres de missions, bilans, transmissions pour paiement...).
- Contact avec les familles, les enseignants, les chefs d'établissement.
- Recherche d'enseignants intervenants.
- Rédaction de bilans (quantitatif, qualitatif, propositions d'amélioration du service).
- Promotion du service.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |                                   |                  |
|--------------|-----------------------------------|------------------|
| RNE          | Implantation du poste             | Nombre de postes |
| 0541934J     | VANDOEUVRE - CHU de NANCY-BRABOIS | 1                |

#### **17) COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT DE L'HOPITAL DE JOUR DU CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE NANCY-LAXOU**

La coordination pédagogique est assurée par un enseignant titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur ou équivalent ; il conserve son activité d'enseignant à temps complet et représente l'équipe pédagogique au sein de l'établissement. Il assure les relations et la coordination avec les personnels médicaux, paramédicaux et éducatifs. Il organise le service hebdomadaire des enseignants, supervise l'organisation des groupes d'élèves et assure le lien avec les parents et avec les écoles d'origine des élèves orientés en hôpital de jour et en Centre Médico-Psychologique (C.M.P.).

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |                       |                  |
|--------------|-----------------------|------------------|
| RNE          | Implantation du poste | Nombre de postes |
| 0541851U     | NANCY LAXOU - CPN     | 1                |

#### **18) POSTES D'ENSEIGNANTS AU CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE NANCY-LAXOU**

Afin d'assurer la continuité des parcours de scolarisation et de formation des élèves en situation de handicap, il est prévu la création d'unités d'enseignement au sein des établissements de santé accueillant des enfants ou adolescents qui ne peuvent effectuer leur scolarité à temps plein dans un établissement scolaire. Les enseignants sont amenés, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, à enseigner sur les différents lieux d'inclusion des élèves qui peuvent varier sur une période scolaire : unité d'enseignement dans l'établissement scolaire ou unité d'enseignement en intra

#### **Missions :**

- Enseigne auprès des élèves
- Apporte aux élèves des moyens de compenser leur handicap, les aider à acquérir des méthodes, des outils.
- Veille à la bonne tenue du LSU de l'enfant, qui est partie intégrale du dossier unique de l'utilisateur et à la mise en place du LPI.

- Travaille en lien avec les enseignants de l'unité d'enseignement et les établissements scolaires où les élèves sont en scolarisation partagée, ce en vue de favoriser au mieux le déroulement du parcours de formation des élèves.
- Participe aux ESS
- Elabore les projets pédagogiques individualisés des élèves en lien avec leur PPS

Les personnels intéressés par ces postes doivent être titulaires du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi et souhaitant avoir de plus amples informations doivent prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale ASH (n° de téléphone : 03.83.93.56.91).

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.iens54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.iens54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |                         |                  |
|--------------|-------------------------|------------------|
| RNE          | Implantation des postes | Nombre de postes |
| 0541851U     | NANCY LAXOU - CPN       | 3                |

## **19) COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE D'UNITE D'ENSEIGNEMENT, de DITEP, de DIME, de l'EDM**

Afin d'assurer la continuité des parcours de scolarisation et de formation des élèves en situation de handicap, les unités d'enseignement au sein des établissements et services médico-sociaux ou de santé accueillent des enfants ou adolescents qui ne peuvent effectuer leur scolarité à temps plein dans un établissement scolaire. Comme pour les DITEP, la généralisation du Dispositif intégré des IME va permettre une fluidification et une individualisation des parcours plus riches.

La coordination pédagogique est assurée par un enseignant titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent ; il conserve son activité d'enseignant à temps partiel et représente l'équipe pédagogique au sein de l'établissement. Il assure les relations et la coordination avec les personnels médicaux, paramédicaux et éducatifs. Il organise le service hebdomadaire des enseignants, supervise l'organisation des groupes d'élèves et assure le lien avec les parents et avec les écoles/établissements d'origine et/ou d'inclusion des élèves.

L'établissement fonctionnant dans le cadre d'une convention entre l'Education Nationale et la direction de l'ESMS, le coordonnateur devra rendre compte à ces 2 autorités.

Connaître ou avoir une expérience d'enseignement en DITEP, IME et/ou à l'EDM est souhaitable.

### **Missions :**

#### **1. Actions pédagogiques :**

- Apporte aux élèves des moyens de compenser leur handicap, les aider à acquérir des méthodes, des outils.
- Veille à la bonne tenue du LSU de l'enfant, qui est partie intégrale du dossier unique de l'utilisateur et à la mise en place du LPI.
- Travaille en lien avec les enseignants de l'unité d'enseignement et les établissements scolaires où les élèves sont en scolarisation partagée, ce en vue de favoriser au mieux le déroulement du parcours de formation des élèves.

#### **2. Actions de coordination :**

- Élabore une proposition d'organisation des groupes d'élèves et la soumettre au directeur, pour validation
- Organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement
- Coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves au sein même de l'établissement ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements
- Rédige en collaboration avec les enseignants le projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement
- Favorise l'articulation du projet personnalisé d'accompagnement de l'élève
- Veille à la nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le projet personnalisé de scolarisation des élèves
- Veille aux modalités de coopération entre les enseignants exerçant au sein de l'unité d'enseignement et les enseignants des écoles ou établissements scolaires concernés par la convention (analyse et suivi des actions pédagogiques mises en œuvre, leur complémentarité, les méthodes pédagogiques adaptées utilisées pour les réaliser ; les modalités de travail en commun : fréquence, composition et organisation des réunions pédagogiques)
- Anime les synthèses, les réunions pédagogiques
- Participe aux ESS
- Met en cohérence les différents projets de l'établissement : Projet d'établissement, Projet de l'UE, PPA (Projet Thérapeutique Éducatif et Pédagogique), PPS

### 3. Actions de personne ressource :

- Favorise le maintien ou prépare à l'accueil des élèves en écoles et établissements scolaires, dans des dispositifs ordinaires ou adaptés en aidant les enseignants à observer, évaluer et comprendre le retentissement du handicap sur les apprentissages.
- Coopère pour mettre en place des compensations.
- Observe et conseille au besoin ses pairs
- Participe à des animations pédagogiques

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dscen54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dscen54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |  |                  |
|--------------|--|------------------|
| RNE          | Implantation des postes                | Nombre de postes |
| 0541931F     | JARVILLE LA MALGRANGE - ITEP L'Escale  | 1                |
| 0542496V     | VAL DE BRIEY - ITEP                    | 1                |
| 0541192C     | FLAVIGNY SUR MOSELLE - IME             | 1                |
| 0541882C     | CHENIERES - IME Les 3 Tilleuls         | 1                |
| 0541764Z     | LUNEVILLE - IME Les Terrasses de Méhon | 1                |
| 0541193D     | FLAVIGNY SUR MOSELLE - EDM             | 1                |

## **20) POSTE DE RESPONSABLE POLE ENFANTS – Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de MEURTHE-ET-MOSELLE**

L'enseignant intéressé doit être titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent. Il sera mis à disposition à la MDPH et sera placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de la MDPH. L'obligation de service (1607 heures annuelles) nécessite de conduire les missions également sur des périodes de vacances scolaires (présence à la Commission de Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées – CDAPH).

### **Missions et activités du poste :**

- 1) Diriger, sous l'autorité du Directeur de la MDPH, le pôle enfants de la MDPH :
  - Organise et coordonne l'activité d'un service de 6 personnes assurant l'instruction des mesures de compensation demandées par les familles des enfants handicapés du département.
  - Harmonise et formalise les procédures d'instruction pour les agents administratifs ; veille à la mise en commun des outils et au partage de l'information.
  - Veille, en lien avec les agents administratifs, à la complétude des dossiers déposés et à la demande des pièces complémentaires nécessaires.
  - Apporte directement, ou indirectement par l'intermédiaire des instructeurs ou de l'assistante sociale du pôle enfants, toute précision utile relative à la législation en vigueur aux partenaires et familles des enfants en situation de handicap.
  - Accueille les familles qui viennent dans les locaux de la MDPH pour exprimer une doléance.
- 2) Organiser, sous l'autorité du médecin coordonnateur de la MDPH, le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires chargées de l'étude des demandes d'orientation scolaire :
  - Prépare et diffuse le planning annuel aux membres des équipes pluridisciplinaires, aux enseignants référents et aux directeurs des établissements et services médico-sociaux.
  - Définit les dossiers qui doivent être étudiés à chaque réunion de l'Equipe Pluridisciplinaire (en fonction de leur spécificité, de leur urgence et de la composition de l'EP).
- 3) Veiller au bon fonctionnement de l'étude des demandes de prestations financières (AEEH et compléments, cartes) gérées par le responsable adjoint du pôle enfants de la MDPH.
- 4) Veiller, en lien avec le responsable adjoint du pôle enfants et le responsable de la compensation de la MDPH, à la bonne régulation et instruction des demandes de PCH.
- 5) Participer à des équipes pluridisciplinaires dans le champ de l'enfance, en particulier :
  - A des équipes pluridisciplinaires spécialisées composées de professionnels externes apportant leur concours au fonctionnement de la MDPH (EP Nord, DA, DV, TSL réexamens), en tant que représentant de la MDPH.
  - Dans le cadre de l'EP « SEGPA-ULIS » à l'étude des dossiers des enfants appelés à quitter une ULIS école.

- Dans le cadre de circuits courts, à l'étude des dossiers de renouvellement des prises en charge médico-sociales qui ne nécessitent pas d'échanges entre l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH et les équipes des établissements et services qui accompagnent les enfants handicapés, ainsi qu'à l'étude des changements de modalités de prise en charge pour des enfants bénéficiant d'une décision en cours de validité.
- 6) Participer, en lien avec les médecins de la MDPH, à l'étude des dossiers des jeunes adultes qui ont bénéficié de mesures de compensation dans le champ de l'enfance (équipe « jeunes » et équipe « 16 – 25 »).
- 7) Participer à différentes instances de la MDPH :
- Participe à l'équipe de direction de la MDPH.
  - Expose devant les CDAPH restreinte et plénière les situations individuelles détaillées dans le champ de l'orientation scolaire et contribue à l'amélioration des modalités de présentation de ces situations.
  - Est invité, en tant que de besoin, aux réunions de l'équipe médicale, pour étudier les situations individuelles complexes, ou pour rendre compte des évolutions législatives dans le champ de l'orientation scolaire.
- 8) Etre personne ressource au sein de la MDPH sur les questions d'insertion scolaire :
- Participe à l'observation des besoins des enfants handicapés.
  - Apporte un conseil technique au directeur de la MDPH.
  - Représente la MDPH auprès de la CNSA en tant que référent scolarisation.
  - Participe, en lien avec l'équipe de direction de la MDPH, au travail de réseau mis en place avec les secteurs sanitaires et médico-sociaux, et les autres institutions partenaires ; participe aux actions d'information sur les dispositifs de la MDPH.
  - Anime des réunions et des groupes de travail en interne à la MDPH et avec des partenaires externes.

#### **Aptitudes requises :**

- 1) Connaissances des problématiques et des acteurs liés à la scolarisation.
- 2) Connaissances des secteurs sanitaires et médico-sociaux.
- 3) Capacité à :
  - Fédérer les agents autour de projets.
  - Impulser, gérer le changement.
  - Manager, animer une équipe.
  - Animer des réunions et des groupes de travail.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 06 mars 2023**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |                       |                  |
|--------------|-----------------------|------------------|
| RNE          | Implantation du poste | Nombre de postes |
| 0541263E     | LAXOU - MDPH          | 1                |

#### **21) ENSEIGNANTS BILINGUES EN LANGUE DES SIGNES FRANCAISE (LSF) A L'ECOLE ELEMENTAIRE SPECIALISEE M. LEROY A NANCY**

Dans le cadre du projet pédagogique de l'école et au titre de la mise en œuvre d'un Pôle d'Enseignement aux Jeunes Sourds (PEJS), l'enseignant maîtrisant la LSF est prioritairement sollicité pour assurer un enseignement bilingue (LSF - français écrit) aux enfants dont les familles en font la demande. Cet enseignement est conduit en conformité avec le projet d'école et sous la responsabilité fonctionnelle de la direction de l'établissement scolaire.

#### **Missions :**

- Conduire une partie des enseignements en français et en LSF dans des champs disciplinaires définis en concertation avec le coordonnateur de l'ULIS TFA.
- Soutenir et permettre de construire, pour chaque élève sourd dont la famille a fait le choix de la LSF, un accès graduel au français en s'appuyant d'abord sur le français écrit dont la maîtrise est le minimum indispensable pour attester du succès du bilinguisme choisi.
- Élaborer des outils de classe et d'évaluation propres au dispositif.
- Participer aux réunions d'école, de cycles et inter-établissement, à l'organisation et à l'évaluation du dispositif.
- Participer à des formations destinées à renforcer les compétences et connaissances au niveau linguistique.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsgden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsgden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATIONS |                            |                  |
|---------------|----------------------------|------------------|
| RNE           | Implantation des postes    | Nombre de postes |
| 0542312V      | NANCY - EESPU Marcel Leroy | 2                |
| 0540865X      | NANCY - EMPU Marcel Leroy  | 1                |

## 22) ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

Les conditions de nomination des personnels enseignants sont définies par la circulaire n° 2011-239 du 8 décembre 2011, parue au B.O.E.N. n° 3 du 19 janvier 2012, relative à l'organisation de l'enseignement en milieu pénitentiaire. Ces postes sont implantés dans le centre pénitentiaire de MAXEVILLE et les centres de détention de TOUL et d'ECROUVES.

Les personnels intéressés par ces postes doivent être titulaires du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent ou justifier d'une expérience d'enseignant en établissements pénitentiaires. Cependant, à défaut, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues. Les enseignants, nouvellement nommés, bénéficient d'une formation d'adaptation à l'emploi obligatoire. Au cours de la première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste le cas échéant.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsgden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsgden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |                                  |                           |
|--------------|----------------------------------|---------------------------|
| RNE          | Implantation des postes          | Nombre de postes          |
| 0541930E     | ECROUVES - Centre de détention   | 2                         |
| 0541937M     | MAXEVILLE - Centre pénitentiaire | 5 dont 1 resp local d'ens |
| 0541960M     | TOUL - Centre de détention       | 3 dont 1 resp local d'ens |

## 23) ENSEIGNANTS EN HOPITAL

Afin d'assurer la continuité des parcours de scolarisation et de formation des élèves en situation de handicap, il est prévu la création d'unités d'enseignement au sein des établissements de santé accueillant des enfants ou adolescents qui ne peuvent effectuer leur scolarité à temps plein dans un établissement scolaire. Les enseignants sont amenés, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement hospitalier, à enseigner sous diverses formes : cours individuels au chevet, regroupements en salles de jeux, de locaux école

### **Missions :**

Enseigne auprès des élèves

Apporte aux élèves des moyens de compenser leur handicap, les aider à acquérir des méthodes, des outils.

Veille à la bonne tenue du LSU de l'enfant, qui est partie intégrale du dossier unique de l'utilisateur et à la mise en place du LPI.

Travaille en lien avec les enseignants de l'unité d'enseignement et les établissements scolaires lorsque les élèves sont en scolarisation partagée, ce en vue de favoriser au mieux le déroulement du parcours de formation des élèves.

Participe aux ESS

Elabore les projets pédagogiques individualisés des élèves en lien avec leur PPS

### **Exigences particulières :**

Le service de l'enseignant spécialisé en Hôpital s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures consacrées au recensement et la répartition des élèves et aux réunions avec les équipes soignantes et réunion d'équipe pédagogique

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |                                      |                  |
|--------------|--------------------------------------|------------------|
| RNE          | Implantation des postes              | Nombre de postes |
| 0541934J     | CHU – Ecole des enfants hospitalisés | 3                |

## 24) DIRECTEUR EN CMPP

### **Compétences attendues :**

Titulaire du CAPPEI (ou équivalent) et du DDEEAS.

Connaissance des populations accueillies, du fonctionnement des institutions et du contexte réglementaire.

Sens de l'écoute, du dialogue et de la communication ; capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et en partenariat.

Capacité à s'adapter, respecter le cadre déontologique et hiérarchique.

### **Missions :**

Par délégation du président de l'association gestionnaire, le directeur a la responsabilité générale de l'établissement

Il exécute et fait exécuter les décisions du Conseil d'Administration et prépare les documents qui seront soumis au Comité de Gestion, au Conseil d'Administration.

Le directeur du CMPP a pour missions principales :

- la direction pédagogique de l'établissement :

il est responsable de l'articulation des activités entre le secteur médical et soignant et le secteur pédagogique  
il met en œuvre les conditions d'une coopération efficace entre le CMPP et les établissements scolaires,  
il coordonne et développe les liens et le travail en réseau

- la direction administrative :

Il assure la gestion budgétaire, financière et administrative,  
Il assure la gestion des ressources humaines.

- Conjointement avec la direction médicale de l'établissement et le DAP:

Il assure l'organisation de la prise en charge des usagers, garantit la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies et contribue au développement de l'établissement.

Il (est le garant du projet d'établissement), assure la définition et la mise en œuvre du projet d'établissement, dans le cadre du projet associatif

Il assure la veille juridique et la mise en œuvre des lois 2002-2 et 2005-102

Il veille au bon fonctionnement institutionnel du CMPP et participe activement à la réflexion relative aux orientations stratégiques.

### **Exigences particulières :**

Poste non compatible avec un temps partiel ; le directeur est sous double autorité fonctionnelle de l'association gestionnaire et hiérarchique (IEN ASH)

Le directeur administratif et pédagogique est un cadre de direction, il organise son travail et sa présence en fonction des impératifs du service : 8 semaines de congés sur l'année.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |                         |                  |
|--------------|-------------------------|------------------|
| RNE          | Implantation des postes | Nombre de postes |
| 0541935K     | CMPP - NANCY            | 1                |

**25) DIRECTEURS D'ÉCOLE RELEVANT DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE : ECOLES CLASSEES EN REP+ (Réseau Education Prioritaire renforcé) ET ECOLES CLASSEES EN REP (Réseau Education Prioritaire)**

Au-delà des missions propres à tout directeur d'école, l'exercice de ces fonctions dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire et surtout celles classées en REP+ suppose une implication forte dans les domaines suivants :

- Participation à la définition et à la mise en œuvre du contrat de réussite, notamment les mesures pédagogiques et éducatives qui refondent l'éducation prioritaire ; dans la perspective d'une continuité inter-degrés renforcée, implication dans la mise en œuvre des nouveaux cycles et du conseil école-collège ; identification des personnels en appui et des différents intervenants au sein du réseau.
- Relation école/familles.
- Gestion des partenariats : il s'agit tout particulièrement de prendre en compte les politiques interministérielles et de favoriser l'inscription de l'école dans son environnement - et donc l'articulation entre dispositifs - en renforçant les complémentarités avec les structures associatives de proximité.

Les conditions requises :

Etre titulaire de la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.

Les enseignants intéressés par les postes de direction d'école en REP+, doivent prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Education nationale de Nancy II, (n° de téléphone : 03 83 93 56 97).

Quant aux candidats sur un poste de direction en REP, ils devront prendre contact, dès à présent, avec l'IEN de la circonscription concernée.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY II, [ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 06 mars 2023**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATIONS EN REP + |                              |                  |
|------------------------|------------------------------|------------------|
| RNE                    | Implantation des postes      | Nombre de postes |
| 0541870P               | EMPU Albert Schweitzer LAXOU | 1                |
| 0541948Z               | EEMU Albert Schweitzer LAXOU | 1                |
| 0541490B               | EMPU Moselly MAXEVILLE       | 1                |
| 0541767C               | EMPU Jules Romains MAXEVILLE | 1                |
| 0541789B               | EEMU Jules Romains MAXEVILLE | 1                |
| 0541813C               | EMPU Saint-Exupéry MAXEVILLE | 1                |
| 0541835B               | EEMU Saint-Exupéry MAXEVILLE | 1                |
| 0540853J               | EMPU Buffon NANCY            | 1                |
| 0541913L               | EEMU Buffon NANCY            | 1                |
| 0540863V               | EMPU La Fontaine NANCY       | 1                |
| 0542211K               | EEMU La Fontaine NANCY       | 1                |
| 0541220H               | EMPU Michelet NANCY          | 1                |
| 0542108Y               | EEMU Moselly NANCY           | 1                |



**IMPLANTATIONS EN REP**

| RNE      | Implantation des postes                       | Nombre de postes |
|----------|---|------------------|
| 0540178A | EMPU Henry Wallon AUBOUE                      | 1                |
| 0542345F | EEPU Romain Rolland AUBOUE                    | 1                |
| 0542321E | EPPU Jean Moulin HAUCOURT MOULAIN             | 1                |
| 0541275T | EMPU 4 Vents HERSERANGE                       | 1                |
| 0542270Z | EEPU Landrivaux HERSERANGE                    | 1                |
| 0540531J | EMPU Hélène Defaut HOMECOURT                  | 1                |
| 0540532K | EMPU Danielle Casanova HOMECOURT              | 1                |
| 0540533L | EMPU Louise Michel HOMECOURT                  | 1                |
| 0540534M | EMPU Elsa Triolet HOMECOURT                   | 1                |
| 0542182D | EEPU Henry Barbusse HOMECOURT                 | 1                |
| 0542227C | EEPU Joliot Curie HOMECOURT                   | 1                |
| 0541586F | EEPU Fleming JARVILLE-LA-MALGRANGE            | 1                |
| 0542246Y | EMPU Calmette et Guerin JARVILLE-LA-MALGRANGE | 1                |
| 0540575G | EMPU Les Capucines JOEUF                      | 1                |
| 0541698C | EEPU Genibois JOEUF                           | 1                |
| 0541768D | EEPU Ravenne JOEUF                            | 1                |
| 0541875V | EEPU Les Tilleuls JOEUF                       | 1                |
| 0542147R | EMPU Louise Michel JOEUF                      | 1                |
| 0542148S | EMPU Ravenne JOEUF                            | 1                |
| 0541484V | EMPU du Centre LANEUVEVILLE-DVT-NANCY         | 1                |
| 0541850T | EEPU du Centre LANEUVEVILLE-DVT-NANCY         | 1                |
| 0540778C | EPPU Jules Ferry MONT-SAINT-MARTIN            | 1                |
| 0541212Z | EEPU Albert Lehlen MONT-SAINT-MARTIN          | 1                |
| 0541600W | EPPU Jean de la Fontaine MONT-SAINT-MARTIN    | 1                |
| 0540823B | EEPU Ory NANCY                                | 1                |
| 0540856M | EMPU Charles III NANCY                        | 1                |
| 0540872E | EMPU Emile Gallé NANCY                        | 1                |
| 0541879Z | EEPU Emile Gallé NANCY                        | 1                |
| 0541070V | EEPU Pierre et Marie Curie TOUL               | 1                |
| 0541298M | EEPU La Sapinière TOUL                        | 1                |
| 0541492D | EMPU Régina Village TOUL                      | 1                |
| 0541807W | EEPU Maurice Humbert TOUL                     | 1                |
| 0541832Y | EMPU Jean Feidt TOUL                          | 1                |
| 0541980J | EMPU Les Eglantines TOUL                      | 1                |
| 0541110N | EMPU Paul Bert VANDOEUVRE-les-NANCY           | 1                |
| 0541430L | EMPU Jeanne d'Arc VANDOEUVRE-LES-NANCY        | 1                |
| 0542204C | EMPU Jean Pompey VANDOEUVRE-LES-NANCY         | 1                |
| 0542209H | EEPU Jeanne d'Arc VANDOEUVRE-LES-NANCY        | 1                |
| 0542218T | EMPU Europe Nations VANDOEUVRE-LES-NANCY      | 1                |
| 0542241T | EEPU Paul Bert VANDOEUVRE-LES-NANCY           | 1                |

## **26) POSTES DE PROFESSEURS REFERENTS DU PROGRAMME REP+ DES COLLEGES JEAN LAMOUR A NANCY ET LA FONTAINE A LAXOU**

Ces postes ont vocation à être occupés par des enseignants du premier ou du second degré.

Ceux du premier degré seront chargés plus particulièrement de l'accompagnement pédagogique et du suivi des élèves de cycle 3 dans le cadre de la liaison CM2 – 6<sup>ème</sup> et de la nouvelle sectorisation des collèges. Ceux du second degré seront chargés plus particulièrement de l'accompagnement pédagogique et du suivi des élèves de cycle 4 dans le cadre de la liaison 3<sup>ème</sup> – Seconde, du suivi des élèves allophones, du suivi des élèves en décrochage scolaire.

Les missions sont fixées en fonction du contrat d'objectifs du réseau, par des lettres de mission spécifiques à chacun de ces postes.

Les candidats intéressés par ces postes devront prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Education nationale de Nancy II, téléphone n° 03 83 93 56 97

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY II, [ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dscen54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dscen54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |  |                  |
|--------------|--|------------------|
| RNE          | Implantation des postes                | Nombre de postes |
| 0541469D     | LAXOU - CLG La Fontaine (IEN Nancy II) | 2                |
| 0541327Z     | NANCY - CLG Jean Lamour (IEN Nancy II) | 1                |

## **27) COORDONNATEURS DE REP+**

Acteur incontournable, le coordonnateur de REP+ est chargé de la préparation des décisions du comité exécutif et de leur mise en œuvre, en conformité avec le référentiel pour l'éducation prioritaire. Présent à tous les niveaux de pilotage, il est l'interlocuteur privilégié des différents membres du réseau ; à ce titre, il se doit de créer du lien.

**Missions :** coordination – communication - conseil technique :

- Organiser le calendrier des réunions institutionnelles du réseau.
- S'impliquer dans la mise en œuvre des mesures pédagogiques qui refondent l'éducation prioritaire, en s'appuyant notamment sur les nouveaux cycles et sur le conseil école – collège.
- Etablir l'ordre du jour des différentes réunions, sous la responsabilité des responsables du réseau.
- Assurer le secrétariat de ces réunions (convocation, compte-rendu, diffusion aux membres des différents comités, après accord des responsables).
- Assurer la circulation de l'information au sein du réseau.
- Proposer des axes de travail opératoires aux responsables du programme, et veiller sur le terrain à leur mise en œuvre dans des conditions optimales.
- Etablir et suivre un tableau de bord du réseau en adéquation avec les performances visées dans le contrat d'objectifs ; être capable d'en faire une analyse fine et de la présenter aux pilotes du réseau.

**Qualités et compétences :**

- Savoir se rendre disponible.
- Savoir s'impliquer dans une politique pédagogique et éducative innovante au service du réseau.
- Savoir participer à la dynamique du réseau.
- Savoir se positionner au sein du réseau et avec les partenaires.
- Savoir travailler en équipe et animer un travail collectif.
- Maîtriser les outils informatiques.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY II, [ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dscen54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dscen54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |                              |                  |
|--------------|------------------------------|------------------|
| RNE          | Implantation des postes      | Nombre de postes |
| 0541789B     | EEMU Jules Romains MAXEVILLE | 1                |
| 0542211K     | EEMU La Fontaine NANCY       | 1                |

## **28) COORDONNATEURS DE REP (Réseau Education Prioritaire)**

Le poste de coordonnateur de REP a vocation à être occupé par un enseignant du premier ou du second degré, déchargé de son service à mi-temps.

Le coordonnateur de REP inscrit son action dans celle définie par le responsable du REP (IEN ou Principal) et fait partie à ce titre de l'équipe Principal, IEN, Secrétaire.

Il est nommé par le Directeur académique dont il reçoit une lettre de mission.

### **Rôle :**

Le coordonnateur facilite et régule la mise en application des décisions du Conseil de réseau.

Dans ce cadre, il assure la liaison et veille à la continuité des actions entre :

- les écoles du REP,
- les écoles et le collège du REP.

A ce titre, il est le partenaire privilégié et le conseiller technique de l'I.E.N. du secteur et du Principal du collège.

- Il est en contact avec les Conseils d'école et le Conseil d'Administration du collège.
- Il élabore et actualise le projet de réseau.
- Il accompagne les équipes d'écoles dans la mise en œuvre des actions prévues dans le projet de REP.
- Il est le lien entre les partenaires extérieurs à l'Education nationale reconnus par le Conseil de réseau.
- Il coordonne et facilite les travaux des groupes de travail et de réflexion mis en place par le Conseil de réseau.
- Il propose un calendrier des réunions.
- Il établit un échéancier des actions et des évaluations en fonction des directives académiques et des contraintes locales.
- Il participe notamment aux travaux des dispositifs locaux contractualisés.
- Il assure l'information permanente des acteurs du réseau. Il est destinataire de toutes les informations relatives au fonctionnement de l'Education Prioritaire. Il assure la mutualisation des données sociales, culturelles, locales.
- Il met en relief les actions des acteurs du réseau et contribue ainsi à la valorisation de l'image de celui-ci.

Le coordonnateur de REP a une bonne connaissance des textes officiels, de la problématique des publics en difficulté sociale et scolaire et a le souci de réactiver régulièrement ses connaissances. Il peut être associé aux actions de formation spécifiques conduites à destination des personnels du réseau.

N.B. : Le coordonnateur de REP de Vandœuvre assure le lien avec le dispositif de réussite éducative.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY II, [ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 06 mars 2023**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dscden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dscden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| <b>IMPLANTATION</b> |  |                  |
|---------------------|--|------------------|
|                     | Implantation des postes  | Nombre de postes |
| 0541471F            | IEN JARNY - EEPU Joliot-Curie Homécourt (Clg Almicar Zannoni HOMECOURT)                | 1                |
| 0541879Z            | IEN JARVILLE - EEPU E. Gallé Nancy (Clg Albert Camus Jarville)                         | 1/2              |
| 0541212Z            | IEN LONGWY I - EEPU A. Iehlen Mont-Saint-Martin (Clg Anatole France Mont-Saint-Martin) | 1/2              |
| 0542321E            | IEN LONGWY II - EPPU J. Moulin Haucourt Moulaine (Clg Léodile Bera Longlaville)        | 1/2              |
| 0541070V            | IEN TOUL - EEPU P. et M. Curie Toul - (Clg Croix de Metz Toul)                         | 1/2              |
| 0542209H            | IEN VANDOEUVRE - EEPU Jeanne d'Arc Vandoeuvre (Clg Simone de Beauvoir Vandoeuvre)      | 1/2              |

## **29) DIRECTEURS D'ÉCOLE D'IMMERSION EN ANGLAIS OU EN ALLEMAND**

Dispositifs d'immersion « totale » en langues implantés :

- Immersion en langue anglaise : école élémentaire J. Jaurès à NANCY (IEN de NANCY I) et école élémentaire Brabois à Vandoeuvre (IEN de VANDOEUVRE)
- Immersion en langue allemande : école élémentaire Stanislas à NANCY (IEN de NANCY I) et école élémentaire A. Hanry à LAY-ST-CHRISTOPHE (IEN de POMPEY).

Dispositif d'immersion « partielle » en langue anglaise :

- école élémentaire Montet à NANCY (IEN de NANCY I) et école élémentaire Placieux à VILLERS-LES-NANCY (IEN de NANCY I).

Au-delà des missions propres à tout directeur d'école, le pilotage d'une école en immersion dont une partie des enseignements est effectuée dans une langue cible (anglais ou allemand selon le cas) nécessite :

- Des compétences pédagogiques affirmées dans le domaine de l'enseignement de disciplines en langue étrangère.
- Au niveau linguistique, une solide maîtrise de la langue cible à l'oral : disposer au préalable d'une habilitation langue enregistrée sur i-prof dont le niveau C1 aura été reconnu, selon le cas :
  - suite à la présentation d'un diplôme de LV ou d'une attestation LV de niveau C1
  - suite à l'évaluation menée au cours d'un entretien en LV (session novembre 2022 ou sessions antérieures)
- De solides aptitudes à l'organisation et à la coordination du travail en équipe pour assurer la cohérence pédagogique indispensable à la fluidité du parcours des élèves dans l'école.
- Des aptitudes à impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour suivre, améliorer et évaluer le parcours des élèves.
- De réelles compétences relationnelles pour communiquer avec les parents, coopérer avec les différents partenaires de l'école et développer des projets d'ouverture internationale.

Les conditions requises :

Etre titulaire de la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.

Il est demandé aux candidats intéressés par ces postes et souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, aux circonscriptions de NANCY I, [ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr) et de BRIEY [ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |   |                  |
|--------------|---|------------------|
| RNE          | Implantation des postes   | Nombre de postes |
| 0540816U     | IEN NANCY I - EEPU Jean Jaurès Nancy (Langue Anglaise)                                | 1                |
| 0542175W     | IEN VANDOEUVRE - EEPU Brabois Vandoeuvre-les-Nancy (Langue Anglaise)                  | 1                |
| 0542004K     | IEN NANCY I - EEPU Stanislas Nancy (Langue Allemande)                                 | 1                |
| 0542140U     | IEN POMPEY - EEPU Antony Hanry Lay-Saint-Christophe (Langue Allemande)                | 1                |
| 0540842X     | IEN NANCY I - EEPU Montet Nancy (Langue Anglaise - Immersion partielle)               | 1                |
| 0542314X     | IEN NANCY I - EEPU Placieux Villers-les-Nancy (Langue Anglaise - Immersion partielle) | 1                |

## **30) POSTES EN ECOLES ELEMENTAIRES D'IMMERSION EN LANGUE ANGLAISE**

Dispositif d'immersion « totale » en langue anglaise :

- école élémentaire J. Jaurès à NANCY (IEN de NANCY I)
- école élémentaire Brabois à VANDOEUVRE (IEN de VANDOEUVRE).

Dispositif d'immersion « partielle » en langue anglaise :

- école élémentaire Montet à NANCY (IEN de NANCY I)
- école élémentaire Placieux à VILLERS-LES-NANCY (IEN de NANCY I).

Les postes ECEL (enseignant de classe élémentaire) sont réservés aux enseignants ayant suivi le programme Jules Verne en UTAH (Etats-Unis) ou à tout autre enseignant justifiant d'une bonne maîtrise de l'anglais oral (évalué au cours d'un entretien)

### **Missions :**

- Conduire une partie des enseignements partie en langue cible sur des champs disciplinaires définis par le projet d'immersion.
- Elaborer des outils de classe et d'évaluation propres au dispositif.
- Participer aux réunions d'école, inter-cycles et inter-degrés, à l'organisation et à l'évaluation du dispositif.
- Participer à des formations destinées à renforcer les compétences et connaissances au niveau linguistique ; culturel et de la pédagogie en immersion.
- Contribuer à l'ouverture internationale de l'école.

### **Compétences, savoir- faire et savoir-être requis :**

- Au niveau linguistique, avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral: disposer au préalable d'une habilitation langue enregistrée sur i-prof dont le niveau C1 aura été reconnu, selon le cas :
  - suite à la présentation d'un diplôme de LV ou d'une attestation LV de niveau C1
  - suite à l'évaluation menée au cours d'un entretien en LV (session novembre 2022 ou sessions antérieures)
- Avoir des compétences affirmées dans le domaine de l'enseignement des langues au niveau pédagogique et didactique.
- Avoir de bonnes connaissances culturelles du (ou des) pays de la langue cible.
- Savoir mettre en œuvre le programme national tout en intégrant les objectifs spécifiques d'un projet d'enseignement de matières par l'intégration d'une langue vivante étrangère.
- Savoir prendre en compte les contraintes inhérentes au dispositif (travail d'équipe renforcé, évaluations régulières et fiables, disponibilité, adaptabilité).

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. des circonscriptions concernées.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, aux circonscriptions de NANCY I, [ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr) et de BRIEY [ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr) – pour le **06 mars 2023**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dscen54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dscen54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| <b>IMPLANTATION</b> |  |                  |
|---------------------|--|------------------|
| RNE                 | Implantation des postes                            | Nombre de postes |
| 0540816U            | IEN NANCY I - EEPU Jean Jaurès Nancy               | 9                |
| 0542175W            | IEN VANDOEUVRE - EEPU Brabois Vandoeuvre-les-Nancy | 4                |
| 0540842X            | IEN NANCY I - EEPU Montet Nancy                    | 5                |
| 0542314X            | IEN NANCY I - EEPU Placieux Villers-les-Nancy      | 7                |

### **31) POSTES EN ECOLES ELEMENTAIRES D'IMMERSION EN LANGUE ALLEMANDE**

Dispositif d'immersion en langue allemande :

- école élémentaire A. Hanry à LAY-ST-CHRISTOPHE (IEN de POMPEY)
- école élémentaire Stanislas à NANCY (IEN de NANCY I).

Selon le projet spécifique de l'école d'affectation (organisation, choix des disciplines non linguistiques, quotité...), la spécificité du poste est d'enseigner en langue allemande une partie des disciplines de l'école élémentaire (DNL) en complément de l'enseignement dispensé en français.

### **Missions :**

- Conduire une partie des enseignements en français et une autre partie en langue cible sur des champs disciplinaires définis par le projet d'immersion.
- Elaborer des outils de classe et d'évaluation propres au dispositif.
- Participer aux réunions d'école, inter-cycles et inter-degrés, à l'organisation et à l'évaluation du dispositif.
- Participer à des formations destinées à renforcer les compétences et connaissances au niveau linguistique ; culturel et de la pédagogie en immersion.
- Contribuer à l'ouverture internationale de l'école.

### **Compétences, savoir- faire et savoir-être requis :**

- Au niveau linguistique, avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral: disposer au préalable d'une habilitation langue enregistrée sur i-prof dont le niveau C1 aura été reconnu, selon le cas :
  - suite à la présentation d'un diplôme de LV ou d'une attestation LV de niveau C1
  - suite à l'évaluation menée au cours d'un entretien en LV (session novembre 2022 ou sessions antérieures)
- Avoir des compétences affirmées dans le domaine de l'enseignement des langues au niveau pédagogiques et didactiques.
- Avoir de bonnes connaissances culturelles du (ou des) pays de la langue cible.

- Savoir mettre en œuvre le programme national tout en intégrant les objectifs spécifiques d'un projet d'enseignement de matières par l'intégration d'une langue vivante étrangère.
- Savoir prendre en compte les contraintes inhérentes au dispositif (travail d'équipe renforcé, évaluations régulières et fiables, disponibilité, adaptabilité).

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, aux circonscriptions de NANCY I, [ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr) et de BRIEY [ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |   |                  |
|--------------|---|------------------|
| RNE          | Implantation des postes                             | Nombre de postes |
| 0542004K     | IEN NANCY I - EEPU Stanislas Nancy                  | 7                |
| 0542140H     | IEN POMPEY - EEPU Antony Harry Lay-Saint-Christophe | 4                |

### **32) POSTES DE MAITRES SUPPLEMENTAIRES D'IMMERSION EN LANGUE ALLEMANDE**

#### **Spécificité du poste :**

Selon le projet spécifique de l'école d'affectation (langue, organisation, choix des disciplines non linguistiques, quotité...), l'enseignant sera amené à enseigner une partie des disciplines en langue étrangère (DNL).

#### **Missions :**

- Conduire une partie des enseignements en français et une autre partie dans la langue cible, sur des champs disciplinaires définis par le projet d'immersion de l'école.
- Participer à des formations destinées à renforcer les compétences et connaissances au niveau linguistique, culturel et pédagogique.
- Participer à l'élaboration des outils de classe et d'évaluation propres au dispositif.
- Participer aux réunions d'école, inter-cycles et inter-degrés, à l'organisation et à l'évaluation du dispositif.

#### **Compétences requises :**

- Au niveau linguistique, avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral: disposer au préalable d'une habilitation langue enregistrée sur i-prof dont le niveau C1 aura été reconnu, selon le cas :
  - suite à la présentation d'un diplôme de LV ou d'une attestation LV de niveau C1
  - suite à l'évaluation menée au cours d'un entretien en LV (session novembre 2022 ou sessions antérieures)
- Avoir des compétences affirmées dans le domaine de l'enseignement des langues au niveau pédagogique et didactique.
- Avoir de bonnes connaissances culturelles du (ou des) pays de la langue cible.
- Savoir mettre en œuvre le programme national tout en intégrant les objectifs spécifiques d'un projet d'enseignement de matières par l'intégration d'une langue vivante étrangère.
- Savoir prendre en compte les contraintes inhérentes au dispositif (travail d'équipe renforcé, évaluations régulières et fiables, disponibilité, adaptabilité).

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, aux circonscriptions de NANCY I, [ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr) et de BRIEY [ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |   |                  |
|--------------|---|------------------|
| RNE          | Implantation des postes                             | Nombre de postes |
| 0542004K     | IEN NANCY I - EEPU Stanislas Nancy                  | 1                |
| 0542140H     | IEN POMPEY - EEPU Antony Harry Lay-Saint-Christophe | 1                |

### **33) POSTES D'ENSEIGNANT REFERENT AUX USAGES DU NUMERIQUE (E.R.U.N.)**

Cette mission est placée sous la co-responsabilité de deux IEN :

- 1) Responsabilité administrative : IEN de la circonscription.
- 2) Responsabilité par rapport à la mission TICE : IEN TICE.

La mission d'un E.R.U.N. s'inscrit prioritairement dans le cadre du travail de l'équipe de circonscription, avec comme objectif premier le développement de l'utilisation pédagogique du numérique, par les enseignants et par les élèves. L'E.R.U.N. est principalement une personne-ressource pédagogique pour exploiter les outils et les ressources numériques dans les apprentissages au quotidien dans les classes.

L'E.R.U.N. intervient sur trois types de missions :

- avec l'équipe de circonscription (formations, animations pédagogiques),
- auprès des écoles (accompagnement des enseignants, réunions avec les élus),
- au niveau départemental (équipe départementale TICE).

Les personnels intéressés par ces postes doivent être titulaires du CAFIPEMF ou d'un titre antérieur équivalent.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de LUNEVILLE, [ce.ien54-luneville@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-luneville@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |  |                  |
|--------------|--|------------------|
| RNE          | Implantation des postes en circonscription | Nombre de postes |
| 0542419L     | IEN BLAINVILLE                             | 1                |
| 0541255W     | IEN BRIEY                                  | 1                |
| 0542469R     | IEN JARNY                                  | 1                |
| 0541262D     | IEN JARVILLE                               | 1                |
| 0541257Y     | IEN LONGWY I                               | 1                |
| 0541258Z     | IEN LONGWY II                              | 1                |
| 0541259A     | IEN LUNEVILLE                              | 1                |
| 0541260B     | IEN NANCY I                                | 1                |
| 0541926A     | IEN NANCY II                               | 1                |
| 0541263E     | IEN NANCY III - ASH                        | 1                |
| 0541261C     | IEN POMPEY                                 | 1                |
| 0541265G     | IEN PONT-A-MOUSSON                         | 1                |
| 0540126U     | IEN SAINT MAX                              | 1                |
| 0541266H     | IEN TOUL                                   | 1                |
| 0541267J     | IEN VANDOEUVRE                             | 1                |
| 0541402F     | IEN VILLERS                                | 1                |

### **34) DIRECTEURS D'ECOLE BENEFICIANT D'UNE DECHARGE COMPLETE (HORS EDUCATION PRIORITAIRE)**

Direction concernant des écoles comportant un nombre de classes important et une décharge complète.

#### **Outre les missions traditionnelles du directeur :**

- Piloter une équipe importante d'enseignants pour assurer la cohérence pédagogique indispensable à la fluidité des cursus dans l'école en appui des résultats des élèves, dans le cadre du projet d'école. Gérer et animer des groupes de travail pluri catégoriels pour l'amélioration de la scolarité (équipes éducatives, AVS/EVS...).
- Initier des projets culturels en lien avec le projet d'école et en collaboration avec les partenaires privilégiés de l'école.
- Assurer l'accueil, le suivi et l'aide pédagogique pour les étudiants en stages dans l'école, les nouveaux nommés, et les enseignants en difficulté.

### **Compétences, savoir- faire et savoir-être requis :**

- Compétences affirmées dans le domaine pédagogique, connaissance de l'organisation du système éducatif et du fonctionnement du service public.
- Compétences d'organisation, de gestion du temps et d'animation d'équipe.
- Qualités relationnelles indispensables à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement (autorités administratives et territoriales).

### **Les conditions requises :**

Etre titulaire de la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.

Il est demandé aux candidats intéressés par ces postes et souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de Jarny, [ce.ien54-jarny@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-jarny@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 06 mars 2023**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dscen54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dscen54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| <b>IMPLANTATION</b> |   |                  |
|---------------------|---|------------------|
| RNE                 | Implantation des postes   | Nombre de postes |
| 0542226B            | IEN BRIEY - EPPU Jules Vallès TRIEUX (14 cl.)                           | 1                |
| 0540280L            | IEN BRIEY - EEPU Louis Pergaud – VAL DE BRIEY (12 cl.)                  | 1                |
| 0542213M            | IEN LONGWY 1 – EPPU Joliot Curie VILLERUPT (14 cl.)                     | 1                |
| 0542342C            | IEN LUNEVILLE - EPPU Hubert Monnais LUNEVILLE (12 cl.)                  | 1                |
| 0540902M            | IEN PONT-A-MOUSSON - EEPU Paul Bert PAGNY-SUR-MOSELLE (12 cl.)          | 1                |
| 0540255J            | IEN PONT-A-MOUSSON - EEPU A. Rimbaud BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON (15 cl.) | 1                |
| 0542268X            | IEN PONT-A-MOUSSON - EEPU Jules Verne DIEULOUARD (16 cl.)               | 1                |
| 0541741Z            | IEN ST MAX – EEPU G. de la Tour SEICHAMPS (14 cl.)                      | 1                |
| 0541800N            | IEN ST MAX – EPPU Moissonnerie / 4 vents PULNOY (13 cl.)                | 1                |

### **35) DIRECTEUR CHAM (CLASSES A HORAIRES AMENAGEES MUSICALES)**

Au-delà des missions propres à tout directeur d'école, l'exercice de ces fonctions dans l'école CHAM suppose une implication forte dans les domaines suivants :

- Des capacités relationnelles et communicationnelles pour un accueil personnalisé des parents des futurs CE1 venant d'autres écoles, pour expliciter le projet CHAM et pour accueillir et intégrer les élèves.
- Une expertise pour participer aux commissions d'affectation des élèves.
- Participation à la définition et à la mise en œuvre du projet CHAM en lien avec la DSDEN54 et le conservatoire de musique,
- Relation école / familles en particulier dans le cadre de la liaison avec le conservatoire et les parents.
- De solides aptitudes à l'organisation et à la coordination du travail en équipe pour assurer la cohérence pédagogique indispensable à la fluidité du parcours des élèves dans l'école.
- Des aptitudes à impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour suivre, améliorer et évaluer le parcours des élèves.
- Des compétences pédagogiques affirmées dans le domaine de la musique
- Gestion des partenariats : il s'agit tout particulièrement de prendre en compte les relations professionnelles avec le conservatoire de la ville de Nancy

### **Les conditions requises :**

Etre titulaire de la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.

Les enseignants intéressés par le poste de direction d'école en CHAM doivent prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Education nationale de Nancy I, (n° de téléphone : 03 83 93 56 08).

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY I, [ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 06 mars 2023**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dscen54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dscen54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| <b>IMPLANTATION</b> |                             |                  |
|---------------------|-----------------------------|------------------|
| RNE                 | Implantation des postes     | Nombre de postes |
| 0540827F            | EPPU Alfred Maizieres NANCY | 1                |



### **36) POSTES POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS DU VOYAGE**

L'enseignant affecté sur ce poste contribue à l'accueil et à la scolarisation des enfants du voyage, en liaison avec les équipes pédagogiques des écoles les accueillant temporairement ou de façon durable. A ce titre, l'enseignant affecté sur ce poste sous l'autorité de l'IEN de circonscription concourra prioritairement à la prise en charge pédagogique des enfants du voyage dans la perspective de leur intégration au sein des classes et selon un protocole d'intervention départemental. L'enseignant contribuera sur le terrain à l'organisation de la scolarisation et à l'enrichissement des outils pédagogiques ; il interviendra auprès des élèves sur des actions de soutien et de renforcement des compétences ; il facilitera les relations entre l'école et les familles.

L'enseignant doit posséder des compétences relationnelles affirmées, montrer un intérêt marqué pour les élèves à besoins particuliers et développer une approche réflexive dans le domaine pédagogique et éducatif.

Il existe deux postes de ce type dans le département qui fonctionnent de façon itinérante. Un camion "classe" est mis à la disposition des enseignants.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY II, [ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 06 mars 2023**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |                                   |                  |
|--------------|-----------------------------------|------------------|
| RNE          | Implantation des postes           | Nombre de postes |
| 0541913L     | IEN NANCY II - EEPU Buffon Nancy  | 1                |
| 0542108Y     | IEN NANCY II - EPPU Moselly Nancy | 1                |

### **37) POSTES POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS ALLOPHONES (UPE2A : Unité Pédagogique pour élèves Allophones et Arrivants – circulaire n°2012-141 du 2 octobre 2012)**

#### **L'enseignant d'UPE2A a pour mission :**

- D'enseigner aux élèves nouvellement arrivés en France, bénéficiant du dispositif collectif de scolarisation, en situation de regroupement dans le dispositif spécifique et/ou dans la classe ordinaire de l'élève correspondant à son niveau de scolarité.
- D'organiser le dispositif collectif en élaborant un projet articulé avec le projet de l'école : concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction de l'évaluation de ses compétences.
- D'organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique.
- De planifier les rencontres avec les familles.
- De veiller, en lien avec le directeur, à la participation des élèves aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation au projet d'école.
- De travailler en se référant aux compétences du socle commun.
- De travailler en collaboration avec les équipes pédagogiques en tant que personne ressource en mesure d'adapter les situations d'apprentissage.

Des compétences particulières à l'enseignement du Français langue étrangère seront appréciées.

Le travail collaboratif au sein de l'équipe pédagogique de l'école de la commune ou des autres écoles environnantes sera indispensable.

Les qualités relationnelles devront permettre cette mise en œuvre.

Ces postes sont susceptibles d'être changés d'école de rattachement au sein de la circonscription, voire rattachés ultérieurement à une autre circonscription en fonction des arrivées d'enfants étrangers.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de Vandoeuvre, [ce.ien54-vandoeuvre@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-vandoeuvre@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 06 mars 2023**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |   |                  |
|--------------|---|------------------|
| RNE          | Implantation des postes                                   | Nombre de postes |
| 0542190M     | IEN JARVILLE - EEPU Erckmann Chatrian Jarville            | 1                |
| 0540655U     | IEN LONGWY I - EEPU Albert 1er Longwy                     | 1                |
| 0541600W     | IEN LONGWY I - EEPU Jean de la Fontaine Mont-Saint-Martin | 1                |
| 0541944V     | IEN LONGWY I - EPPU Paul Langevin Villerupt               | 1                |
| 0542243V     | IEN LONGWY I – EEPU Porte de Bourgogne Longwy             | 1                |
| 0542270Z     | IEN LONGWY II - EEPU Landrivaux Herserange                | 1                |
| 0542192P     | IEN LONGWY II – EEPU Thomas Pesquet Longlaville           | 1                |
| 0542244W     | IEN LONGWY II – EPPU Michel Dinot Rehon                   | 1                |
| 0540683Z     | IEN LUNEVILLE - EEPU Demangeot Lunéville                  | 1                |
| 0542075M     | IEN LUNEVILLE - EEPU René Haby Luneville                  | 1                |
| 0540845A     | IEN NANCY I - EEPU Saint-Georges Nancy                    | 1                |
| 0541914M     | IEN NANCY I – EEA Boudonville Nancy                       | 1                |
| 0541913L     | IEN NANCY II - EEPU Buffon Nancy                          | 1                |
| 0540047H     | IEN NANCY II - Clg Victor Prouvé de Laxou                 | 1                |
| 0541835B     | IEN NANCY II – EEPU St Exupéry Maxéville                  | 1                |
| 0542003J     | IEN POMPEY - EEPU Jeuyeté Pompey                          | 1                |
| 0541477Mk    | IEN POMPEY - EEPU Pasteur Malzéville                      | 1                |
| 0541687R     | IEN PONT-A-MOUSSON - EEPU Saint-Jean Pont-à-Mousson       | 1                |
| 0541684M     | IEN SAINT-MAX - EEA du Centre Essey-les-nancy             | 1                |
| 0541070V     | IEN TOUL - EEPU Pierre et Marie Curie Toul                | 1                |
| 0542240S     | IEN VANDOEUVRE - EEPU Pierre Brossolette Vandoeuvre       | 1                |
| 0541742A     | IEN VANDOEUVRE - EEPU Pierre Loti Ludres                  | 1                |
| 0542316Z     | IEN VANDOEUVRE – EEPU Charmois Vandoeuvre                 | 1                |
| 0540881P     | IEN VILLERS - EEPU Louise Michel Neuves-Maisons           | 1                |

### **38) COORDONNATEUR RURALITE**

#### **Missions :**

- Préparer, participer et assurer le secrétariat du comité de pilotage.
- Etre le conseiller technique des pilotes du réseau : indicateurs, relevé des résultats, analyse des outils d'évaluations (tenir à jour un tableau de bord).
- Représenter les pilotes du réseau, lorsque cela est nécessaire, lors des réunions avec les partenaires institutionnels
- Contribuer à la formalisation du projet du réseau.
- Fournir un rapport d'activité en fin d'année scolaire.

#### **Favoriser l'échange et la mutualisation de ressources diverses et d'outils au sein du réseau.**

- Mettre à disposition de tous les acteurs du réseau les informations et les ressources spécifiques.
- Contribuer à l'analyse des évaluations nationales avec les équipes.
- Assurer une veille pédagogique concernant le suivi des aides pédagogiques au sein des différents dispositifs (APC - AP).
- Etre une personne ressource qui peut être directement contactée par tous les acteurs du réseau afin de proposer, développer, soutenir des projets.
- Faciliter le lien entre les partenaires et, les écoles et le collège.

### **Permettre la valorisation des actions mises en œuvre au sein du réseau en particulier auprès des parents.**

- Favoriser la mise en relation, à chaque fois que cela est possible, des enseignants du réseau, et particulièrement au niveau des liaisons inter-degrés.
- Accompagner la mise en œuvre par les équipes pédagogiques, des actions liées au projet de réseau.
- Impulser la mise en œuvre de dispositifs qui ont fait leurs preuves.
- Intervenir éventuellement dans certaines actions de formation au côté des CPC.

### **Compétences requises :**

- Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1<sup>er</sup> degré comme 2<sup>nd</sup> degré et bonne expérience pédagogique.
- Connaissances des conditions d'exercice et, des orientations nationales et académiques.
- Capacité à travailler en équipe avec des personnels de statuts et missions variés et les représentants légaux.
- Savoir adopter un positionnement permettant l'impulsion, l'innovation afin de fédérer tous les acteurs.
- Savoir s'adapter à des contextes variés.
- Une expérience péri-scolaire constitue une valeur ajoutée.
- Des compétences numériques de bases sont indispensables.

### **Contraintes particulières du poste :**

- Horaires élargis pour permettre les concertations en dehors des temps de classe.
- Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.
- Le titulaire du poste bénéficie du régime de congés des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.

Le coordonnateur ruralité de Cirey-sur-Vezouze intervient sur le secteur des collèges de BENAMENIL et de CIREY-SUR-VEZOUZE.

Le coordonnateur ruralité de Gerbéviller intervient sur le secteur du collège de GERBEVILLER

### **Le demi-poste de coordonnateur ruralité de Gerbéviller sera combiné avec un demi-poste de TRS (décharges de direction d'écoles géographiquement proches de Gerbéviller).**

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de Lunéville, [ce.ien54-luneville@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-luneville@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 06 mars 2023**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1<sup>er</sup> degré - bureau de la gestion collective, [dscden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dscden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |                         |                  |
|--------------|-------------------------|------------------|
| RNE          | Implantation des postes | Nombre de postes |
| 0542007N     | EEMU CIREY SUR VEZOUZE  | 1                |
| 0541723E     | EEMU GERBEVILLER        | 0,5              |

## **39) REFERENT DIRECTEUR**

### **Missions :**

- **Accompagnement des directeurs sous différentes modalités (formation initiale et continue, en réunion des directeurs, groupes de travail...) :**
  - dispositif de soutien de proximité qui permettra d'accompagner un directeur à résoudre une problématique.
  - évaluation, régulation, apports d'outils.
  - aide à l'analyse réflexive et à la mise en œuvre.
  - faciliter les relations des directrices et directeurs avec les parents d'élèves, les équipes, les élus locaux et les différents partenaires.
  - il élabore un calendrier des incontournables du directeur et des « flashs d'information » intégrés à la lettre infos 54 du département.

Cette mission ne se substitue ni aux rôles des Inspecteurs de l'Education Nationale et de leur équipe, ni à celui du DASEN, ni aux dispositifs d'aides existants (DRH).

- **Participation à la préparation, en lien avec l'IEN en charge de la formation des directeurs et l'ADASEN, des réunions trimestrielles du groupe départemental des directeurs d'écoles (GDDE) :**
  - proposition de l'ordre du jour.
  - rédaction du compte rendu et diffusion après validation de l'IEN en charge de la formation des directeurs & de l'ADASEN.

- établissement d'une veille pédagogique et administrative sur la question de la direction d'école.
- en lien avec l'IEN en charge de la formation des directeurs, il effectue une veille sur l'interface direction d'école 54.

#### Formation :

- être force de proposition pour les formations à destination des directeurs.
- participation à des formations : stages formation initiale des directeurs, stage faisant fonction de directeurs, préparation à la liste d'aptitude des directeurs, formation continue...
- conçoit des outils numériques à destination des directeurs en lien avec les ERUN référent du groupe directeur.

#### Compétences :

- Connaissances du système éducatif en général, de la direction d'école en particulier.
- Avoir une solide expérience dans la direction d'école disposant d'états de service reconnus pour leur excellence.
- Être titulaire du CAFIPEMF. *À défaut de cette certification, il s'engage à la passer dans l'année scolaire 2023-2024.*
- Connaître le référentiel du directeur d'école.
- Connaître l'institution et les services qui permettent d'assurer le suivi des dossiers
- Connaître différents fonctionnements d'école (REP- Hors REP- maternelle-élémentaire et primaire).
- Pouvoir écouter, analyser, accompagner, construire et apporter des solutions dans différentes situations.
- Mettre en œuvre et co-animer des temps de formation et mutualiser des pratiques entre pairs.
- Être réactif, faire preuve de discernement et prendre des initiatives.
- Avoir de bonnes capacités relationnelles, communicationnelles pour faciliter le travail d'équipe, établir un climat de confiance et susciter l'échange
- Mettre en relation des directrices et directeurs ayant eu à résoudre des problématiques identiques afin qu'ils/elles puissent échanger en autonomie.
- Rigueur, sens de l'organisation.
- Capacités à la conduite de réunion, à l'animation de groupe.
- Adaptabilité, disponibilité, mobilité géographique.

#### Conditions :

- Être directeur en poste dans une école

#### Le demi-poste de référent directeur sera attribué sous forme d'une décharge de classe à 50%

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec l'I.E.N. de la circonscription de Jarny.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de Jarny, [ce.ien54-jarny@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-jarny@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 06 mars 2023**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION               |                  |
|----------------------------|------------------|
| Implantation des postes    | Nombre de postes |
| Moitié sud du département  | 0,5              |
| Moitié nord du département | 0,5              |

#### **40) DIRECTEUR ECOLE D'APPLICATION (hors éducation prioritaire)**

##### Missions :

- Coordination des Enseignants Maîtres Formateurs dans le cadre des interventions en formation initiale à l'INSPE
- Accompagnement et formation des enseignants stagiaires et néo-titulaires
- Intervention en formation initiale et continue

##### Conditions :

Être titulaire de la liste d'aptitude académique DEA

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à M. l'I.E.N.A, [ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 06 mars 2023**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré – bureau de la gestion collective, à [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) avec copie à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |   |                  |
|--------------|---|------------------|
| RNE          | Implantation des postes                 | Nombre de postes |
| 0541684M     | EEA du Centre ESSEY LES NANCY           | 1                |
| 0542154Y     | EPA Chadelle LONGWY                     | 1                |
| 0541753M     | EEA André Vautrin MAXEVILLE             | 1                |
| 0541217E     | EMA Jean Macé MONT-SAINT-MARTIN         | 1                |
| 0540876J     | EMA Stanislas NANCY                     | 1                |
| 0541840G     | EEA Trois Maisons NANCY                 | 1                |
| 0542172T     | EEA Braconnot NANCY                     | 1                |
| 0540852H     | EMA Boudonville NANCY                   | 1                |
| 0541914M     | EEA Boudonville NANCY                   | 1                |
| 0542305M     | EEA Charlemagne NANCY                   | 1                |
| 0542312V     | EEES Marcel Leroy NANCY                 | 1                |
| 0541228S     | EMA du Charmois VANDOEUVRE              | 1                |
| 0542315Y     | EEA Europe Nations VANDOEUVRE-LES-NANCY | 1                |

#### **41) DIRECTEUR ECOLE 10 CLASSES ET PLUS**

Direction concernant des écoles comportant un nombre de classes important.

##### **Outre les missions traditionnelles du directeur :**

- Piloter une équipe importante d'enseignants pour assurer la cohérence pédagogique indispensable à la fluidité des cursus dans l'école en appui des résultats des élèves, dans le cadre du projet d'école. Gérer et animer des groupes de travail pluri catégoriels pour l'amélioration de la scolarité (équipes éducatives, AVS/EVS...).
- Initier des projets culturels en lien avec le projet d'école et en collaboration avec les partenaires privilégiés de l'école.
- Assurer l'accueil, le suivi et l'aide pédagogique pour les étudiants en stages dans l'école, les nouveaux nommés, et les enseignants en difficulté.

##### **Compétences, savoir- faire et savoir-être requis :**

- Compétences affirmées dans le domaine pédagogique, connaissance de l'organisation du système éducatif et du fonctionnement du service public.
- Compétences d'organisation, de gestion du temps et d'animation d'équipe.
- Qualités relationnelles indispensables à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement (autorités administratives et territoriales).

##### Les conditions requises :

Etre titulaire de la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec l'I.E.N. des circonscriptions concernées.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de Jarny, [ce.ien54-jarny@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-jarny@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATIONS |  |                  |
|---------------|--|------------------|
| RNE           | Implantation des postes                        | Nombre de postes |
| 0542278H      | EEPU René Thibault BOUXIERES-AUX-DAMES (10 cl) | 1                |
| 0540302K      | EPPU CHAMPENOUX (10 cl)                        | 1                |
| 0540304M      | EEPU Jean Moulin CHAMPIGNEULLES (11 cl)        | 1                |
| 0542007N      | EPPU CIREY-SUR VEZOUZE (10 cl)                 | 1                |
| 0542009R      | EPPU COLOMBEY-LES-BELLES (10 cl)               | 1                |

|          |  |   |
|----------|--|---|
| 0541682K | EEPU Mouzimpré ESSEY-LES-NANCY (10 cl)                   | 1 |
| 0540655U | EEPU Albert 1 <sup>er</sup> LONGWY (11 cl)               | 1 |
| 0541752L | EPPU Jacques Prévert LUDRES (10 cl)                      | 1 |
| 0540816U | EEPU Jean Jaurès NANCY (10 cl)                           | 1 |
| 0542006M | EEPU Pierre et Marie Curie SAINT-NICOLAS-DE-PORT (10 cl) | 1 |
| 0542240S | EEPU Pierre Brossolette VANDOEUVRE (10 cl)               | 1 |
| 0541758T | EEPU du château VILLERS-LES-NANCY (10 cl)                | 1 |
| 0541919T | EEPU des Aiguillettes VILLERS-LES-NANCY (10 cl)          | 1 |

## **42) CHARGE DE MISSION LIAISON CULTURELLE**

### **a) Enseignant mis à disposition auprès du Parc Naturel Régional de Lorraine (PnrL) :**

#### 4 principaux axes d'intervention :

- Accompagnement des écoles pour leurs projets de séjour « classe découverte dans un des centres d'hébergement du PnrL et pour leurs sorties scolaires
- Contribution à la formation des enseignants, initiale et continue, par l'utilisation et la mise ne valeur des ressources du PnrL
- Coordination des commissions académiques pour attribution de la Charte Education, en direction des partenaires du réseau éducation du PnrL
- Conseil pédagogique auprès des sites partenaires du Réseau du PnrL

Cet enseignant est placé sous l'autorité de l'IEN de la circonscription de PONT-A-MOUSSON

### **b) Enseignant mis à disposition au pôle culture de la ville de Nancy,**

Enseignant chargé de la conception pédagogique, la coordination des parcours éducatifs et de découverte du patrimoine pour la ville de Nancy

#### **Missions :**

##### Coordination pédagogique :

- coordonner l'offre pédagogique des institutions culturelles de la ville de Nancy
- créer des parcours éducatifs prenant pour point de départ la découverte du patrimoine, de l'art dans la ville, des collections ou des expositions proposées dans les établissements

##### Formation et supports pédagogiques :

- développer les dossiers pédagogiques en lien avec les services des publics des établissements
- assurer le lien avec l'Education Nationale en relation avec les établissements culturels de manière à pouvoir informer des actions à destination des scolaires ainsi que la formation des enseignants
- mener la réflexion pour développer une formation à distance

##### Communication :

- coordonner le contenu du document de communication à destination des enseignants et de la DSDEN rassemblant l'ensemble de l'offre à destination des scolaires pour l'ensemble des établissements culturels de la ville
- identifier les destinataires et les personnes relais ; créer un réseau de relations pédagogiques et un fichier de personnes ressources

##### Animation :

- accompagner les classes sur certains déplacements et certaines activités

#### **Compétences requises :**

- qualités pour la coordination, l'organisation et la gestion de projet
- compétences pédagogiques pour la conception de projets et l'accueil de groupes
- appétence pour la culture dans tout la diversité de ses domaines
- connaissance en histoire de l'art
- esprit créatif
- faculté à travailler en équipe
- compréhension des collectivités territoriales
- qualités rédactionnelles

### **Exigences et caractéristiques du poste :**

- mobilité
- devoir de réserve lié aux activités culturelles et aux décisions municipales
- connaissance du champ culturel en général et nancéien en particulier
- rythme de travail : calendrier du personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré de l'éducation nationale
- la possession du CAFIPEMF est nécessaire
- cet enseignant est placé sous l'autorité de l'IEA

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à M. l'I.E.N.A, [ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 06 mars 2023**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré – bureau de la gestion collective, à [dscen54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dscen54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) avec copie à leur IEN de circonscription.

| <b>IMPLANTATIONS</b> |   |                  |
|----------------------|---|------------------|
| RNE                  | Implantation des postes                     | Nombre de postes |
| 0541265G             | Parc Naturel Régional de Lorraine (IEN PAM) | 1                |
| 0549999A             | Pôle culture de la ville de Nancy (DSDEN)   | 1                |

### **43) ENSEIGNANTS EN UNITE D'ENSEIGNEMENT EN DITEP ou EN IME**

Afin d'assurer la continuité des parcours de scolarisation et de formation des élèves en situation de handicap, il est prévu la création d'unités d'enseignement au sein des établissements médico-sociaux accueillant des enfants ou adolescents qui ne peuvent effectuer leur scolarité à temps plein dans un établissement scolaire. Les enseignants sont amenés, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, à enseigner sur les différents lieux d'inclusion des élèves qui peuvent varier sur une période scolaire : par exemple, en unité d'enseignement externalisée (UEE) dans l'établissement scolaire ou en unité d'enseignement (UE) intra établissement médico-social.

### **Compétences attendues :**

- Titulaire du CAPPEI (ou équivalent)
- Connaissance des populations accueillies, du fonctionnement des institutions et du contexte réglementaire.
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et en partenariat.
- Capacité à s'adapter, respecter le cadre déontologique et hiérarchique.

### **Missions :**

- Enseigne auprès des élèves
- Apporte aux élèves des moyens de compenser leur handicap, les aider à acquérir des méthodes, des outils.
- Veille à la bonne tenue du LSU de l'enfant, qui est partie intégrale du dossier unique de l'usager et à la mise en place du LPI.
- Travaille en lien avec les enseignants de l'unité d'enseignement et les établissements scolaires où les élèves sont en scolarisation partagée, ce en vue de favoriser au mieux le déroulement du parcours de formation des élèves.
- Participe aux ESS
- Elabore les projets pédagogiques individualisés des élèves en lien avec leur PPS.

### **Exigences particulières :**

Le service de l'enseignant spécialisé en Unité d'Enseignement s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, **en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures hebdomadaires consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire**

Ces postes peuvent être soumis à des sujétions particulières par convention. Se renseigner auprès du coordonnateur pédagogique du DITEP ou de l'IME avant de postuler.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec l'I.E.N. EI de la circonscription de Nancy 3.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) **pour le 06 mars 2023** avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dscen54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dscen54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |  |                  |
|--------------|--|------------------|
| RNE          | Implantation des postes                  | Nombre de postes |
| 0542496V     | DITEP de BRIEY                           | 1                |
| 0541931F     | DITEP de l'Escale à JARVILLE             | 7                |
| 0542451W     | DITEP des Terrasses de Méhon à LUNEVILLE | 7                |
| 0541764Z     | IME des Terrasses de Méhon à LUNEVILLE   | 3                |
| 0541885F     | IME les Orchidées à BRIEY                | 1                |
| 0541886G     | IME Claude Monnet à PONT A MOUSSON       | 1                |
| 0541192C     | IME de FLAVIGNY                          | 6                |

#### **44) ENSEIGNANT COORDONNATEUR DE L'ULIS RENFORCEE DE L'EREA DU VAL DE BRIEY**

L'EREA du Val de Briey dispose depuis la rentrée 2022 d'un dispositif ULIS qui accueille à la fois des élèves travaillant sur des compétences fondamentales et des compétences préprofessionnelles. Les jeunes scolarisés peuvent être d'âge collège ou lycée. La spécificité du dispositif repose dans l'implantation, à demeure, d'un plateau médico-social au sein même de l'établissement. Ainsi des éducateurs appuient le dispositif afin d'élargir l'offre de service pour répondre aux besoins des élèves, au souhait des familles et en appui des équipes pédagogiques des PIALS renforcés concernés

#### **Compétences attendues :**

- Titulaire du CAPPEI (ou équivalent)
- Connaissance des populations accueillies, du fonctionnement des institutions et du contexte réglementaire.
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et en partenariat.
- Capacité à s'adapter, respecter le cadre déontologique et hiérarchique.

#### **Missions :**

- Enseigne et co-enseigne auprès des élèves
- Apporte aux élèves des moyens de compenser leur handicap, les aider à acquérir des méthodes, des outils.
- Coordonne les emplois du temps et l'accompagnement des élèves en collaboration avec le coordonnateur éducateur
- Travaille en lien avec les enseignants de l'EREA où les élèves sont scolarisés en classe de référence,
- Participe aux ESS
- Est personne ressource au sein de l'établissement

#### **Exigences particulières :**

Le service de l'enseignant spécialisé de ce dispositif ULIS 2<sup>nd</sup> degré renforcée est de **18 heures hebdomadaires d'enseignement et de 2 heures hebdomadaires consacrées à la coordination avec le médico – social, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire**

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec l'I.E.N. EI de la circonscription de Nancy 3.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) pour le **06 mars 2023**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |                         |                  |
|--------------|-------------------------|------------------|
| RNE          | Implantation des postes | Nombre de postes |
| 0541338L     | EREA du VAL de BRIEY    | 1                |



#### **45) ENSEIGNANT COORDONNATEUR DE L'ULIS LP de VILLERS LES NANCY**

L'ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) est un dispositif accueillant des élèves qui bénéficient d'une notification d'orientation pour une scolarisation partagée entre IME et ULIS par décision de la Commission Départementale des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

##### **Compétences attendues :**

Titulaire du CAPPEI (ou équivalent)

Connaissance des populations accueillies, du fonctionnement des Instituts médico éducatifs (IME)

Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et en partenariat.

Capacité à s'adapter, respecter le cadre déontologique et hiérarchique.

##### **Missions :**

- Enseigne et co-enseigne auprès des élèves
- Apporte aux élèves des moyens de compenser leur handicap, les aider à acquérir des méthodes, des outils.
- Coordonne les emplois du temps et l'accompagnement des élèves en collaboration avec l'établissement scolaire et les Instituts Médico Educatifs
- Travaille en lien avec les enseignants du lycée et les éducateurs du médico social
- Impulse des projets innovants et porteurs pour l'accompagnement éducatif des élèves et de leur parcours professionnel
- Participe aux ESS
- Est personne ressource au sein de l'établissement

##### **Exigences particulières :**

Le service de l'enseignant spécialisé de ce dispositif ULIS LP est de **18 heures hebdomadaires d'enseignement et de 2 heures hebdomadaires consacrées à la coordination avec le médico – social, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire**

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec l'I.E.N. EI de la circonscription de Nancy 3.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) pour le **06 mars 2023**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |                                   |                  |
|--------------|-----------------------------------|------------------|
| RNE          | Implantation des postes           | Nombre de postes |
| 0542292Y     | Lycée Stanislas Villers les Nancy | 1                |

#### **46) POSTE DIRECTEUR MATERNELLE PROGRAMME ÉLYSÉE EN LANGUE ALLEMANDE**

##### **Spécificité du poste :**

Axe fort de la coopération éducative franco-allemande, le réseau des écoles maternelles bilingues « Elysée » vise à favoriser le développement de la langue allemande en France par un apprentissage précoce et une réflexion dès l'amont sur la continuité du parcours.

##### **Missions :**

Au-delà des missions propres à tout directeur d'école, le pilotage d'une école maternelle Elysée nécessite qu'une partie des enseignements soit effectuée en langue allemande au minimum 3 heures par semaine

##### **Compétences requises :**

- Au niveau linguistique, avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral: disposer au préalable d'une habilitation langue enregistrée sur i-prof dont le niveau C1 aura été reconnu, selon le cas :
  - \* suite à la présentation d'un diplôme de LV ou d'une attestation LV de niveau C1
  - \* suite à l'évaluation menée au cours d'un entretien en LV (session novembre 2022 ou sessions antérieures)
- Avoir des compétences affirmées dans le domaine de l'enseignement des langues au niveau pédagogique et didactique.
- Avoir de bonnes connaissances culturelles du (ou des) pays de la langue cible.
- Savoir mettre en œuvre le programme national tout en intégrant les objectifs spécifiques d'un projet d'enseignement de matières par l'intégration d'une langue vivante étrangère.

- Savoir prendre en compte les contraintes inhérentes au dispositif (travail d'équipe renforcé, évaluations régulières et fiables, disponibilité, adaptabilité).

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. des circonscriptions concernées.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, aux circonscriptions de NANCY I, [ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr) et de BRIEY [ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023 avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |  |                  |
|--------------|--|------------------|
| RNE          | Implantation des postes                            | Nombre de postes |
| 0541423D     | IEN POMPEY - EMPU Charlemagne Lay-Saint-Christophe | 1                |

#### **47) POSTE D'ENSEIGNANT MATERNELLE PROGRAMME ÉLYSÉE EN LANGUE ALLEMANDE**

##### **Spécificité du poste :**

Axe fort de la coopération éducative franco-allemande, le réseau des écoles maternelles bilingues « Elysée » vise à favoriser le développement de la langue allemande en France par un apprentissage précoce et une réflexion dès l'amont sur la continuité du parcours.

##### **Missions :**

Au-delà des missions propres à tout professeur des écoles le candidat au programme Elysée s'engage à effectuer une partie des enseignements en langue allemande au minimum 3 heures par semaine

##### **Compétences requises :**

- Au niveau linguistique, avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral: disposer au préalable d'une habilitation langue enregistrée sur i-prof dont le niveau C1 aura été reconnu, selon le cas :
  - \* suite à la présentation d'un diplôme de LV ou d'une attestation LV de niveau C1
  - \* suite à l'évaluation menée au cours d'un entretien en LV (session novembre 2022 ou sessions antérieures)
- Avoir des compétences affirmées dans le domaine de l'enseignement des langues au niveau pédagogique et didactique.
- Avoir de bonnes connaissances culturelles du (ou des) pays de la langue cible.
- Savoir mettre en œuvre le programme national tout en intégrant les objectifs spécifiques d'un projet d'enseignement de matières par l'intégration d'une langue vivante étrangère.
- Savoir prendre en compte les contraintes inhérentes au dispositif (travail d'équipe renforcé, évaluations régulières et fiables, disponibilité, adaptabilité).

##### **Spécificité pour l'école maternelle d'application :**

*Etre titulaire du CAFIPEMF.*

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. des circonscriptions concernées.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, aux circonscriptions de NANCY I, [ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr) et de BRIEY [ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr) – pour le 06 mars 2023, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

| IMPLANTATION |  |                  |
|--------------|--|------------------|
| RNE          | Implantation des postes                        | Nombre de postes |
| 0541423D     | IEN NANCY I - EMA Stanislas Nancy (+ CAFIPEMF) | 1                |
| 0541108L     | IEN VANDOEUVRE - EMPU Jean Macé Vandoeuvre     | 1                |